

SWISSFOOTBALLLEAGUE

RAPPORT ANNUEL

2014/15



Point fort
FORMATION

LA SFL EN BREF

La Swiss Football League (SFL) est l'une des trois sections indépendantes de l'Association Suisse de Football (ASF), avec la Première Ligue et la Ligue Amateur. La SFL existe depuis 1933, année de création sous le nom de Ligue Nationale. Elle est responsable de l'organisation du championnat d'élite du football helvétique, soit les deux ligues professionnelles d'aujourd'hui, la Raiffeisen Super League et la Brack.ch Challenge League. Le but de la SFL est la promotion du football non-amateurs et du football d'élite juniors. Avec ses 20 clubs, elle constitue l'un des piliers du football suisse des clubs. Le siège de la SFL se situe à Muri près de Berne.



CONTENU

Rapport annuel 2014/15

Faits & Chiffres	6
Le mot du Président	7
Rapport du secrétariat	8
Organigrammes	18
Rapport annuel des commissions	20
Point fort: Formation	29
Moments inoubliables	38
Statistiques	52
Classements	56
Coupes européennes	58
SFL Award Night	60
Rapport financier	63
Rapport de l'organe de révision	68
Compte d'exploitation ordinaire	70
Compte d'exploitation extraordinaire	75
Fonds de formation	76
Fonds de l'équipe nationale	77
Fonds II: Soutien terrains	78
Fonds III: Sécurité	79
Bilan	80
Annexe aux comptes annuels	82
Sponsors	84
Impressum	85





P. **9**

RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTARIAT

Le projet FocusOne est l'une des mesures de la SFL visant à rendre encore plus sûrs les stades de football en Suisse.

P. **20**

RAPPORT DE LA COMMISSION DES LICENCES

18 clubs ont reçu, en première instance, leur licence pour participer au championnat de la saison 2015/16 de la Swiss Football League.



P. **29**

POINT FORT FORMATION

Réel talent du football suisse, le bâlois Breel Embolo explique sa trajectoire pour devenir joueur professionnel.



P. **41**

MOMENTS INOUBLIABLES

En s'imposant en Raiffeisen Super League, le FC Bâle remporte le titre de champion de Suisse pour la sixième fois de suite.



P. **60**

2e SFL AWARD NIGHT

Les meilleurs joueurs de l'année de RSL et BCL ont été honorés, pour la deuxième fois, au KKL de Lucerne.



P. **52**

STATISTIQUES RSL ET BCL

Buts, joueurs, équipes, spectateurs: les chiffres les plus éloquentes de la saison 2014/15.

FAITS & CHIFFRES

Exercice 2014/15

VISIONNEMENTS EN DIRECT TV ET STADES

14,5 Mio.
Raiffeisen Super League



NOMBRE DE SPECTATEURS SFL

2'291'413
RSL et BCL

«BEST PLAYER 2014»
RAIFFEISEN SUPER LEAGUE

Shkelzen Gashi



«BEST PLAYER 2014»
BRACK.CH CHALLENGE LEAGUE

Cristian Ianu

BEST COACH 2014

Urs Fischer

BUTS EN
RSL ET BCL

1'011

POSITION DANS LE CLASSEMENT
UEFA ÉTABLI SUR 5 ANS

11

JOUEURS UTILISÉS
RSL ET BCL

531

CONTRIBUTION À LA PROMOTION DE LA RELÈVE
DANS LES CLUBS EN CHF

4'559'317

PARTENARIATS DANS LE DOMAINE
DE LA FORMATION

13



JOUEURS NATIONAUX M-21
AYANT DÉBUTÉ EN SFL

47

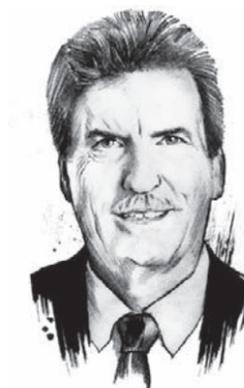
MEMBRES DU COMITÉ SFL

9

EMPLOYÉS AU SECRÉTARIAT DE LA SFL

13

LE MOT DU PRÉSIDENT



HEINRICH SCHIFFERLE
Président SFL

Heinrich Schifferle (62 ans) est membre du Comité de la Ligue depuis 1999 et Président de la Swiss Football League depuis 2011.

«UNE CONSTANCE À UN NIVEAU ÉLEVÉ»

tel est, en une phrase, mon bilan de la saison 2014/15. La sentence est valable à plusieurs échelons. Primo: au niveau sportif, qui reste élevé en Raiffeisen Super League, alors que celui de la Brack.ch Challenge League ne cesse de croître. La réduction du nombre des équipes s'avère incontestablement payante pour nos deux ligues. Secundo: les clubs ont confirmé leur valeur au plan international. La visibilité de nos clubs augmente en Europe – et pas seulement avec les performances du FC Bâle. Enfin, tertio: l'équipe de la Swiss Football League est bien rodée et œuvre sur tous les fronts pour le bien-être de la Ligue. Avec Dölf Früh, Alain Kappeler et Claudio Sulser, nous avons pu accueillir au sein de notre comité trois nouveaux membres compétents, qui ont tous déjà fait leurs preuves.

Cette constance à un niveau élevé nous laisse augurer d'un avenir prometteur. Seuls les risques peu ou prou indépendants de notre volonté ont de quoi nous inquiéter. Je veux parler des fauteurs

de trouble, rares mais fâcheux. Le thème sécuritaire n'est cependant pas seul à nous préoccuper. Dans une optique positive, la procédure d'appel des droits TV et marketing, à l'ordre du jour cette saison, est un domaine porteur d'avenir, qui s'annonce prometteur. Il importe à la Ligue de parvenir à la meilleure solution possible, tant pour les clubs affiliés que le public.

La réussite des jeunes footballeurs est l'un des grands sujets de satisfaction de la saison écoulée. Par leurs performances de choix, beaucoup d'entre eux ont réussi le saut de la relève au niveau professionnel. Le thème qui domine notre rapport annuel (voir pages 29 à 37) est, de ce fait, la formation. Le symbole vivant d'une formation helvétique de qualité est Briel Embolo, représentatif des nombreux autres joueurs d'avenir du pays. Ce n'est pas par hasard que le jeune prodige bâlois orne la couverture de cette publication. Pour terminer, je tiens à remercier tous les collaborateurs de la SFL et ceux des clubs pour le magnifique travail qu'ils accomplissent. C'est à eux que revient le mérite de l'image constructive véhiculée par le football professionnel de ce pays auprès des sponsors et des partenaires. Grâce à leur dévouement, le football de ce pays est apprécié par les Suissesses et les Suisses et il n'a pas à rougir de la comparaison internationale.

LE PRÉSIDENT ÉVOQUE LA SAISON

MES MOMENTS FORTS

«Le football suisse dans sa globalité.»

LA SURPRISE POSITIVE

«La façon dont le FC Vaduz a su s'affirmer en Raiffeisen Super League.»

LE PLUS BEAU BUT

«Cette décision incombe aux supporters, à l'occasion de la SFL Award Night.»

MON DÉSIR LE PLUS ARDENT

«Augmenter davantage encore l'image et la crédibilité du football suisse dans le monde politique.»

VOTRE CLUB PRÉFÉRÉ

«C'est un secret pour personne: le FC Winterthour.»

LIGUE MODÈLE À L'ÉTRANGER

«La Premier League, ne serait-ce que pour ses moyens financiers.»

HEINRICH SCHIFFERLE
Président de la Swiss Football League

RAPPORT DU SÉCRÉTARIAT SFL



ROGER MÜLLER
Médias et Marketing



CLAUDIUS SCHÄFER
CEO



EDMOND ISOZ
Compétition et Formation



MARC JULLERAT
Droit et Licences



DOMINIQUE HUBER
Sécurité et Prévention

Lors de l'exercice 2014/15, la Swiss Football League (SFL) a voué une attention toute particulière à la thématique de la sécurité et de la prévention. En été 2014, un groupe ad hoc avait formulé des recommandations à l'endroit de la Ligue, dans le but d'une amélioration de la situation. Les propositions, traitées par la direction opérative et le comité, ont été votées et adoptées par l'Assemblée générale de novembre 2014. Avec FocusOne et la stratégie «Good-Hosting» (bon accueil), deux projets sont venus apporter leur écot à la cause, contribuant à calmer sensiblement la situation régnant dans les stades helvétiques et leurs alentours.

CEO

Un nouveau responsable RSE à la SFL

Au 1er février 2015, la Swiss Football League (SFL) a engagé un spécialiste de renom dans le domaine de la prévention, en la personne de Thomas Gander (38 ans), disposant d'une longue expérience en la matière, en tant qu'ancien directeur de «Fancoaching Suisse» et codirecteur de «Fancoaching Bâle». Outre la prévention, le domaine de Thomas Gander se situera également dans le secteur appelé «Corporate Social Responsibility (CSR)», soit Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), secteur que Thomas Gander guidera et dont il assurera le développement. En tant que l'une des principales entités sportives de Suisse, la Swiss Football League assume une responsabilité sociétale certaine dans notre pays et elle entend s'engager davantage encore dans ce domaine.

Restructuration du secrétariat

La transition entre les saisons 2014/15 et 2015/16 a été marquée par une restructuration du secrétariat de la SFL. Le département «Compétition Formation» est devenu «Compétition Opérations» et est désormais dirigé par Silvano Lombardo (42 ans). Responsable depuis des années du secteur du marketing opératif, travaillant depuis 2001 pour la SFL, Silvano Lombardo a repris les responsabilités des mains d'Edmond Isoz, qui a atteint l'âge de la retraite. En tant que «Head of Competition Operations», Silvano Lombardo se vouera à l'organisation et la supervision du déroulement du championnat, ainsi que de toutes les opérations de sponsoring concernant les différentes journées de championnat.

Cette restructuration a été rendue nécessaire par le départ à la retraite de l'ancien directeur de la SFL, Edmond Isoz (65 ans). L'ancien joueur professionnel (Etoile Carouge et FC Sion) occupait à la SFL les fonctions de «Senior Manager» et était responsable du service Compétition Formation. Le capital expérience d'Edmond Isoz n'a pas fini de profiter à la SFL. Jusqu'en juin 2016, Edmond Isoz assumera, en effet, un mandat à temps partiel (50%), en tant que conseiller technique, restant notamment en charge de la formation, dont il avait contribué à établir l'excellence.

Groupe sécurité ad hoc

A la fin de la saison 2013/14, la SFL avait créé un organe préposé aux questions de la sécurité, baptisé «groupe sécurité ad hoc». La commission, comprenant des représentants de la police, de la justice, ainsi que des responsables des supporters, des clubs et de la Ligue, avait organisé, en été 2014, deux ateliers de travail. Elle a formulé des propositions à l'endroit de la direction de la Ligue pour l'amélioration de la situation à l'entrée des stades et la poursuite résolue des délinquants. Elle a également proposé des mesures de consolidation des responsables des supporters et de la sécurité au sein des clubs, sans oublier d'évoquer l'approche et le traitement uniforme des interdictions de stade.

Outre le domaine de la prévention, Thomas Gander dirigera également le secteur de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Lors de l'Assemblée générale de novembre 2014, les clubs ont adopté les propositions affinées par la direction et le comité. Dès le premier semestre du millésime 2015, la SFL a mis en œuvre l'application des dispositions votées. Les membres du Groupe sécurité ad hoc se réuniront à nouveau au cours de la saison 2015/16, afin de débattre des questions sécuritaires en suspens.

Le projet FocusOne

La Ligue et ses clubs admettent porter une responsabilité particulière en matière de sécurité lors des rencontres de football. Ils sont décidés à entreprendre tout ce qui est en leur pouvoir, afin d'assumer pleinement leurs responsabilités. La stratégie de la SFL est principalement axée sur la volonté d'identifier toute personne ayant commis des actes délictueux et de lui demander des comptes. Dans cet état d'esprit, la Ligue et les clubs ont emprunté des voies nouvelles dès le printemps 2015, chargeant notamment une entreprise privée de réunir les témoi-

ages photos et vidéos des actes délictueux commis par des supporters des équipes visiteuses, à l'occasion de rencontres prédéfinies. Sur la base de ces documents, la Ligue demande à la police de procéder à l'identification des personnes coupables d'actes délictueux. La Ligue peut, par la suite, prononcer des interdictions de stade. De son côté, la police peut mettre à disposition des autorités judiciaires le matériel filmé et photographié.

La priorité de la SFL est d'identifier les fauteurs de trouble et de leur demander des comptes.

La SFL a procédé à une définition méticuleuse des conditions à réunir au plan juridique. Le recours à cette pratique se limite aux matches recelant un fort potentiel de violence. Dans la mesure où le domaine public est concerné, ces actions auront lieu en accord avec les autorités locales. Ne seront filmés et photographiés que les personnes troublant l'ordre public. L'accès à ces images au sein de la SFL se fera de manière très restrictive. Les coûts de l'opération incombent à la SFL.



Les activités globales des dix clubs de Raiffeisen Super League et de leur environnement ont engendré un chiffre d'affaires de quelque 800 millions de francs pour l'ensemble de la Suisse.

Décisions de l'Assemblée générale ordinaire

Dans le cadre de l'Assemblée générale ordinaire de novembre 2014, les représentants des clubs ont adopté la révision totale des statuts de la SFL et entériné quelques modifications mineures de divers règlements. Outre le réagencement des articles, il faut retenir deux modifications majeures dans les statuts: concernant l'art. 10b (Indépendance des clubs), les clubs ont décidé qu'aucun club participant à une compétition de la SFL ne peut détenir des titres ou des actions d'un autre club. Auparavant, cette interdiction ne concernait que les clubs d'une même catégorie de jeu. En outre, la durée du mandat des membres du comité, y compris son Président, a été réduite de trois à une année, dans le souci d'une transparence absolue (corporate governance).

A la suite de ces décisions, les représentants des clubs ont confirmé, à l'unanimité, dans ses fonctions pour un nouveau mandat d'un an, le président Heinrich Schifferle. Dölf Früh (FC St-Gall), Alain Kappeler (BSC Young Boys) et Claudio Sulser (FC Lugano) sont les nouveaux élus au comité, fort de 9 membres. Ils succèdent à Giancarlo Dazio (qui était membre depuis 1996), Ilja Känzig et Walter Stierli (tous deux depuis 2011). Enfin, l'Assemblée générale a décerné, par acclamation, le titre de membre d'honneur de la Swiss Football League à Walter Stierli et à Giancarlo Dazio, pour leur action en faveur du football suisse. Urs Studer (juge de l'ordonnance disciplinaire en matière de compétition sortant) et Stefan Dudli (se retirant de l'Autorité de recours pour les licences) ont reçu l'insigne d'honneur de la SFL.

Etude sur la dimension économique 2013/14

Les clubs professionnels de football sont des acteurs économiques importants de notre pays. Afin de démontrer la dimension économique globale des dix clubs de Raiffeisen Super League, la SFL a confié à la société Rütter Soceco et à l'Institut pour l'économie touristique de la haute école de Lucerne (ITW Hochschule Luzern), la réalisation d'une étude, unique en Suisse, portant sur la valeur ajoutée produite par le football professionnel de la RSL, globalement pour le pays et, en particulier, par les clubs pour leur canton.

L'étude, présentée à l'automne 2014, a révélé des données surprenantes: les activités des 10 clubs de RSL ont généré, pour la seule saison 2013/14, un chiffre d'affaires de l'ordre de 800 millions de francs. Les clubs et leur environnement économique ont généré une valeur ajoutée brute de quelque 453 millions de francs dans l'ensemble de la Suisse, ce qui correspond à un peu moins de la moitié de la valeur ajoutée générée en Suisse par l'EURO 2008.

Les activités des clubs ont créé un volume de travail de quelque 3'300 équivalents plein temps (EPT), la moitié correspondant à l'impact direct. La Ligue peut être comparée à une grande entreprise comme la Banque Cantonale de Bâle. Les activités des clubs donnent lieu à des recettes fiscales d'un montant de quelque 42 millions de francs.



Le socle du trophée de champion de Suisse porte dix fois l'inscription du nom du FC Bâle et restera, de ce fait, propriété définitive du club rhénan.

Le trophée de champion remis à titre définitif au FC Bâle

Ces dernières années, le FC Bâle a marqué le football suisse comme aucune équipe auparavant. Depuis 2002, 10 des 14 titres de champion de Suisse ont été fêtés sur la fameuse Barfüsserplatz de la cité rhénane. Les festivités de 2015 étaient dues au 6e titre consécutif du FCB – exploit encore inégalé. Les Bâlois ont brandi le trophée de champion en vigueur (créé en 1985) pour la 10e fois à l'issue de la saison 2014/15. A l'occasion de cet anniversaire très particulier, la Ligue a décidé d'accorder ledit trophée au FC Bâle à titre définitif.

La saison 2015/16 présentera donc une double motivation pour Bâle et ses concurrents, puisque le champion de Suisse 2016 brandira un nouveau trophée – et, de surcroît, il sera admis

directement à la phase de groupes de la Ligue des Champions 2016/17! L'attente de la 3e SFL Award Night du 1er février 2016 s'avère presque aussi impatiente, puisque la SFL dévoilera le nouveau trophée de vainqueur au KKL (centre culturel des congrès) de Lucerne.

Evolution positive des affluences

La 34e journée du championnat 2014/15 nous a valu un nouveau record d'affluence en Brack.ch Challenge League, depuis la création de la Ligue à 10. Au total 16'964 spectateurs ont assisté aux 5 rencontres de la deuxième ligue professionnelle helvétique, battant la marque précédente, qui était de 12'080 (2e journée saison 2012/13).

Globalement, les amateurs de foot assistent de plus en plus nombreux aux rencontres des deux ligues professionnelles de la Swiss Football League. Les matches de Raiffeisen Super League ont attiré, en moyenne, 10'867 spectateurs par partie (soit +100), alors qu'en Brack.ch Challenge League, on est passé d'une moyenne de 1'456 à 1'863 par match (+28%). Au total, ce sont 2'291'413 personnes, qui ont assisté aux 360 matches de la SFL.

DROIT ET LICENCES

Procédé d'octroi des licences pour la saison 2015/16

Au printemps 2015, 23 clubs (les 20 de la SFL et 3 candidats à la promotion de Promotion League) ont déposé une demande auprès de l'administration des licences de la Swiss Football League. Après examen approfondi des dossiers, suivant des critères juridiques, infrastructurels, sportifs, financiers et relatifs à la sécurité, la Commission des licences a accordé la licence aux 10 clubs de Raiffeisen Super League et à 7 clubs sur 10 de Brack.ch Challenge League. Un club de Promotion League, Neuchâtel Xamax FCS, a reçu la licence pour la ligue supérieure, soit la BCL; les autres candidats avaient retiré leur demande au préalable.

Le FC Le Mont-sur-Lausanne et le FC Chiasso ont fini par décrocher leur licence en seconde instance. En revanche, l'Autorité de recours pour les licences n'a pas accordé la licence III au Servette FC. Le refus était motivé, dans un premier temps, par le surendettement du club, prévu au 30 juin 2015. En sus, le club

n'a pas été en mesure de prouver qu'il pourrait assumer les recettes indispensables de son budget 2015/16.

Avec ce refus d'octroi de licence, Servette a été forcé de quitter la SFL et, suivant les termes du Règlement de compétition de la SFL, le club genevois a été remplacé par le dernier du championnat de BCL. Le FC Bienne a sauvé ainsi sa place en BCL.

Procédure «mineure» d'octroi des licences pour Wil et Chiasso

En application de l'article 8^{quinquies} du Règlement sur l'octroi des licences de la SFL, le consentement des autorités compétentes en matière de licences est requis lors d'une modification des rapports de majorité (contrôle sur le club). Ainsi, un changement de propriétaire survenant en cours de saison, une fois la procédure d'octroi des licences achevée, est soumis à l'examen des autorités compétentes en matière de licences, quant aux incidences financières qu'un tel changement entraîne. Cette disposition avait été incluse dans le règlement, à fin 2011, suite au «cas Xamax».

Durant l'exercice 2014/15, la Commission des licences de la Swiss Football League a appliqué, dans deux cas, cette procédure «mineure» d'octroi des licences. Elle a examiné les modifications intervenues dans les rapports de majorité des sociétés anonymes «Football Club Chiasso 2005 SA» et «FC Wil 1900 AG». Dans les deux cas, la Commission a approuvé le changement de propriétaire, après examen approfondi des documents financiers.

Atelier «Licences et réajustement des conditions d'octroi des licences»

Se basant sur une décision de l'Assemblée générale extraordinaire de la SFL de mai 2014, il a été convoqué une réunion de travail, le 25 août 2014, réunissant les représentants des clubs et de la SFL. Le but de cette réunion de travail était de réexaminer la procédure d'octroi des licences de la SFL, aussi bien sur le fond que sur des points de détail. Il en a résulté de multiples réajustements, tenant notamment compte des besoins des clubs. Ainsi, lors de la dernière procédure d'octroi des licences, l'examen des critères financiers a pu être effectué, sur requête, par les experts de Ernst Young, au siège même des demandeurs de licence.

Nouvelle réglementation de la FIFA et ses effets sur la SFL

Lors de l'exercice écoulé, la FIFA a adapté un certain nombre de règlements, ce qui a automatiquement eu des répercussions sur le fonctionnement des clubs de la SFL. La FIFA a notamment pris la décision d'interdire la propriété par des tiers des droits économiques des joueurs. Partant, elle a apporté des modifications à son Règlement des Agents de Joueurs. Basé sur ces modifications et avenants, ainsi que sur les articles des statuts de l'ASF réglant le travail avec les agents de joueurs, les clubs sont dorénavant dans l'obligation de déclarer des données transparentes concernant tous les agents de joueurs impliqués dans un transfert, lors de chaque demande de qualification qu'ils formuleront. Ce qui a pour effet un surcroît de travail dans les clubs, de par l'obligation de réunir des informations supplémentaires. Une fois la fenêtre de transfert d'été 2015 refermée, aura lieu l'analyse concernant l'utilité et le bien-fondé d'une réglementation appliquée pour la première fois.

Pour la première fois, 36 matches de RSL ont été diffusés en direct aux Etats-Unis, avec commentaire anglais.

MÉDIAS ET MARKETING

Le nombre d'utilisateurs de SFL.TV est croissant

En cette saison 2014/15, la présence web de la Ligue, sur son site SFL.ch, était placée sous le signe de la consolidation. La SFL a renoncé à de gros bouleversements de forme et de contenu, mais a travaillé les détails, notamment au niveau du «Matchcenter». L'augmentation des consultations des clips vidéos sur SFL.TV est réjouissante. Les meilleurs moments des matches des deux ligues de la SFL ont été visionnés 340'000 fois. 260'000 d'entre ces visionnements concernent les 180 matches de Brack.ch Challenge League. C'est un signe très net d'une demande forte et réelle. La BCL intéresse de plus en plus de monde. L'exemple sert à souligner l'importance de la publication

de tels clips vidéo pour la crédibilité d'une présence sur internet. La stratégie de la SFL, de miser sur la combinaison de statistiques, d'infos et d'un média graphique animé, plutôt que sur des textes volumineux, s'avère ainsi payante.

Plus de 14 millions de spectateurs live

La tendance s'affiche également continuellement à la hausse pour ce qui est des taux de visionnement en direct des matches diffusés par Teleclub et la SSR. Pour la télévision publique, l'audimat reste très stable et élevé, ce qui, compte tenu d'une offre télévisuelle et de live-streaming de plus en plus diversifiée et omniprésente, est à taxer de très positif. Pour ce qui est de la Pay-TV, la télévision à péage, les chiffres sont en augmentation. Si l'on cumule spectateurs dans les stades et spectateurs TV et internet, la RSL a enregistré, pour la saison 2014/15, plus de 14,5 millions de visionnements en direct de ses compétitions. Elle constitue, par là, l'événement sportif le plus diffusé de toute la Suisse.

Pour la première fois, 36 matches ont été retransmis en direct aux Etats-Unis, avec commentaire en anglais. Au total, ce sont 54 matches de RSL, qui ont été relayés par satellite par des stations de l'étranger, atteignant des spectateurs en Amérique du Sud et du Nord, au Moyen Orient, comme dans divers pays d'Europe. Grâce à Yoichiro Kakitani et Yuya Kubo, la SFL a aussi enregistré un intérêt accru au Japon.

Nouveaux sponsors

Avec la saison 2014/15 s'achevaient également les partenariats, dans le cadre de la Swiss Football League, avec Manor et Mitsubishi. Alors que Manor s'était engagé pour le football suisse il y a huit ans, Mitsubishi s'est retiré après trois années comme «Official Car Sponsor» de la Ligue. La SFL remercie les deux entreprises pour leur engagement.

Dès la saison 2015/16, le constructeur automobile Nissan se présente comme nouveau sponsor dans le cadre de la Raiffeisen Super League et de la Brack.ch Challenge League. La famille des sponsors de la SFL accueille également comme nouveau partenaire l'entreprise allemande Engelbert Strauss. En tant que «Official Sponsors», ils viennent compléter les partenaires existants que sont Allianz Suisse, Sporttip et Swisscom. Comme eux, ils profiteront désormais également d'une

présence publicitaire intégrale dans les deux ligues de pointe helvétiques. Ces partenaires ont été présentés par InfrontRingier Sports Entertainment Switzerland, partenaire en matière de marketing de la Swiss Football League.



COMPÉTITION ET FORMATION Analyse des matches par Prozone

Lors de la saison 2014/15, la SFL a une nouvelle fois fait analyser un match de Raiffeisen Super League par journée de Raiffeisen Super League par journée par la société spécialisée en analyse de la performance par vidéo, Prozone, utilisant trois caméras mobiles spéciales, qui couvrent toute la surface de jeu. En voici les enseignements principaux:

- **Physique:** abattage (nombre de km parcourus) élevé, bonne endurance, bonne rapidité, mais il existe encore une marge de progression en termes d'intensité et de vélocité (sprints). L'intensité des entraînements devrait être accrue.
- **Technique:** temps de jeu bas, nombre et qualité des passes inférieurs à la moyenne. Les aptitudes techniques des joueurs sont à améliorer.
- **Par position:** gardiens de très bon niveau, défenseurs de valeur moyenne, bons joueurs de milieu de terrain, les zones à problème se situent sur les côtés et en attaque. Chaque joueur doit progresser encore individuellement s'il entend rester compétitif.

Trois caméras couvrent la totalité du terrain et enregistrent tous les déplacements des joueurs. Les données ainsi récoltées sont analysées par la suite et les résultats transmis aux clubs concernés.

Swiss Football Study 2015

Pour la troisième fois, la Swiss Football League a commandité une étude auprès du très renommé Observatoire du Football du CIES à Neuchâtel. Les principaux enseignements de cette étude au 31.12.2014:

- Le footballeur suisse s'exporte toujours très bien: lors de la saison 2014/15, le nombre de joueurs issus de la Confédération, évoluant dans un club d'un des cinq grands championnats européens (le «Big-5»), a encore augmenté. Ils sont désormais 42 (40 la saison précédente), ce qui constitue une nouvelle meilleure marque. Au plan mondial, la Suisse occupe toujours le 5e rang des championnats «exportateurs» de joueurs.
- C'est en Suisse que jouent le plus de joueurs de moins de 21 ans d'âge. Les clubs de RSL ont plus souvent recours à ces espoirs que les cinq grandes ligues européennes. Alors qu'en Suisse, chaque club utilise en moyenne 8,6 joueurs de moins de 21 ans par saison, ce chiffre oscille entre 6,5 pour la France et 4,7 en Italie, pour ce qui est du «Big-5». Le chiffre plaide encore davantage en faveur de la BCL, avec exactement 10,0 joueurs par club.
- La part des joueurs M-21 formés en Suisse est très élevée: alors qu'en série A italienne, un joueur sur deux de

moins de 21 ans a été formé au pays (52% exactement), ce taux atteint 81% pour la RSL et même 88% pour la BCL.

- Malgré tout, la moyenne d'âge des joueurs utilisés dans les ligues suisses a légèrement augmenté: en RSL, on a passé en 2014/15 (chiffres arrêtés au 31.12.2014), de 25,1 à 26,2 ans de moyenne d'âge. En BCL, la moyenne d'âge a également augmenté, mais avec 24,7 ans, on reste en dessous des 25 ans.
- Plus le club est bien classé, moins il utilise de joueurs: les clubs de la première moitié du classement utilisent systématiquement moins de joueurs que les formations de la moitié inférieure du tableau.

De la difficulté d'établir un calendrier

L'établissement des calendriers de compétition est devenu, depuis quelques années, un problème toujours plus épineux posé aux responsables de la SFL. Les souhaits formulés par les clubs, ajoutés aux nombreuses dates réservées par les exploitants des stades pour leurs propres organisations ou des événements de tiers constituent des servitudes lourdes, alourdies encore par les dates interdites par les autorités.

Une autre difficulté est constituée par le fait qu'on pourrait dire que «la SFL est victime de son succès». Ce sont en

effet, pas moins de 6 des 10 clubs de RSL, qui participent aux compétitions européennes. Et comme il convient d'observer entre deux rencontres un minimum de deux jours de repos, on ne peut donc, à titre d'exemple, pas faire rejouer les équipes ayant joué jeudi en Europa League, avant le dimanche qui suit.

Le calendrier des deux Ligues a été bouleversé après le départ de la deuxième phase du championnat par les conditions climatiques de l'hiver.

Renvois à cause des conditions atmosphériques

A la fin de la 1re phase du championnat 2014/15, et particulièrement lors de la reprise du championnat au mois de février, les conditions atmosphériques ont mis sens dessus dessous les calendriers. La RSL a vu un match renvoyé en février 2015: FC Vaduz – FC Sion (19e journée). Ensuite, lors de la 21e journée, l'arbitre de la rencontre FC Sion – FC St-Gall s'est vu contraint de mettre un terme à la partie après 67 minutes de jeu, à la suite de fortes chutes de neige et un état du terrain mettant en danger la santé des joueurs. Suivant le règlement et la pratique adoptée par la SFL, la partie a dû être intégralement rejouée. Les avertissements, consignés dans le rapport de l'arbitre du match annulé, ont cependant eu force de loi. La chose a été jugée inopportune de toutes parts, le règlement a fini par être adapté (art. 11, paragraphe 4 du Règlement disciplinaire de l'ASF).

La Brack.ch Challenge League avait déjà vu repousser au mois de novembre la partie, jouée à Baulmes, entre le FC Le Mont et le FC Wil. Dans la 2e phase du championnat survenaient encore neuf autres renvois, ainsi qu'une inversion de terrain, toujours en raison des conditions météo (pluie, neige). Un chiffre extraordinairement élevé, casse-tête presque insoluble pour les clubs et la Ligue. Etaient concernés des matches à Schaffhouse, Winterthour, Lausanne, Wohlen, Bienne, Chiasso et Baulmes.



SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

Formation continue des responsables de la sécurité et des supporters

Durant la pause hivernale, la Ligue a organisé un cours d'information et de formation continue pour les responsables de la sécurité et les responsables des supporters, pour les délégués à la sécurité de la Ligue, ainsi que pour les représentants de Fancoaching Suisse (FaCH). L'objectif des 60 participants était de renforcer leur savoir-faire, mais aussi d'optimiser leur réseau de contacts au sein du domaine de la sécurité et de la prévention, afin d'être toujours informés de première main, et de pouvoir informer valablement de leur côté.

La communication à l'interne et l'échange entre les principaux responsables des domaines de la sécurité et de la prévention de la Ligue et des clubs est un élément primordial dans la stratégie sécuritaire de la SFL. Cette rencontre annuelle est le complément idoine au cours de formation obligatoire de Swiss Olympic, un cours auquel sont tenus de participer tous les responsables cités, tant en football qu'en hockey sur glace. Le but en est la constitution d'un réseau solide et dense, afin de contribuer à rendre un match encore plus sûr et agréable pour les spectateurs.

Good-Hosting et examen des installations de surveillance vidéo

Le groupe sécurité ad hoc (voir début du rapport) avait constaté, au cours de ses travaux, que l'entrée aux stades constituait un goulet d'étranglement, propre à engendrer des troubles, provoqués par des personnes enclines à la violence. De ce fait, le groupe a élaboré des propositions pour

Une société extérieure a procédé à l'examen des installations de surveillance existantes dans tous les stades de RSL. Une analyse détaillée a été élaborée pour chaque club.

La rencontre de la 21e journée opposant le FC Sion et le FC St-Gall a été arrêtée, le 21 février 2015, après 67 minutes de jeu, à cause des fortes chutes de neige.



l'amélioration de la situation aux entrées. L'idée était de recevoir les supporters de l'équipe adverse dans le cadre d'un concept «Good-Hosting» (bon accueil), sans devoir recourir à l'encadrement par les forces de l'ordre, mais en formant, en revanche, des stewards compétents à ce rôle.

Les contrôles individuels, notamment à l'entrée des secteurs réservés aux supporters visiteurs, étaient considérés par les fans comme chicanières et vexatoires, la présence des forces de l'ordre casquées étant ressentie comme une provocation. Il suffisait, dès lors, d'une peccadille pour faire éclater une échauffourée. Le groupe ad hoc conseille aux clubs d'organiser l'accueil des supporters visiteurs par des stewards formés en conséquence et de renoncer à la présence d'un service d'ordre au niveau des tourniquets d'entrée. Les contrôles doivent s'effectuer dans le calme, de manière décontractée et hospitalière. L'accueil bienveillant des supporters de l'équipe adverse doit cependant aller de pair avec le renforcement des mesures d'identifications des éventuels fauteurs de trouble.

Cette stratégie exige une qualité élevée de la surveillance vidéo à l'intérieur des stades. Afin de faire le point sur l'état des installations existantes dans les stades de RSL, il a été fait appel à une société externe. L'examen s'est fait dans des conditions identiques pour tous les stades (matches en nocturne, pluie, etc.). Tous les clubs, respectivement les exploitants du stade, disposent d'une analyse détaillée de leurs installations. On retiendra qu'il est indispensable que les stades procèdent à des intervalles réguliers à la mise à niveau de leurs installations, ce qui nécessite, bien entendu, certains investissements. Mais le jeu en vaut la chandelle.

Prix d'entrée secteurs visiteurs

Les prix d'entrée pratiqués pour les secteurs visiteurs ont été mal ressentis par les supporters, provoquant leur courroux plus d'une fois, aboutissant à des actions de protestation concertées. La Swiss Football League a pris note du vœu exprimé par les supporters pour une solution globale identique pour tous et elle a élaboré une proposition pour l'introduction d'une limite supérieure, proposition acceptée par les clubs lors de l'Assemblée générale.

Le plafond du prix du ticket a été fixé à 25 francs pour les adultes et

à 20 francs pour les adolescents, apprenants / étudiants, retraités AVS ou bénéficiaires de l'AI. Il s'agit d'une décision se voulant complémentaire à la stratégie du bon accueil. Elle devrait amener une certaine détente. Les clubs ont été exhortés à appliquer cette décision dès le début de la saison 2015/16.

Lors de l'Assemblée générale, les clubs ont fixé les prix d'entrée plafond pour les secteurs visiteurs.

Fare Action Week

La 12e journée de championnat des 18/19/20 octobre 2014 a été placée par la Swiss Football League sous le signe «Contre la violence et la discrimination», en Raiffeisen Super League comme en Brack.ch Challenge League. Pour la troisième fois, la totalité des 20 clubs de la Swiss Football League a participé à l'action «FARE Action Weeks», en marquant le coup de manière visible. Toutes les équipes sont, en effet, entrées sur la pelouse munies des t-shirts FARE spécifiques et les capitaines d'équipe ont arboré un brassard spécialement créé par l'UEFA à cette occasion. Le football suisse entendait ainsi marquer un signe fort contre toutes les sortes de discriminations.

Incidents à caractère raciste

Avant la rencontre entre le FC St-Gall et le FC Lucerne, en février 2015, puis pendant le match entre le FC Lucerne et le même adversaire, fin avril, se sont produits des incidents à caractère raciste. Le Ministère public a examiné, dans les deux cantons, les incidents sous l'angle de la norme pénale antiraciste. De son côté, la SFL a condamné toute manifestation à caractère raciste dans les clubs et autour des clubs, rappelant que la SFL s'engage à lutter contre toutes les formes de racisme et de discrimination dans le football.

LIGNE DIRECTRICE DE LA SFL

Être le numéro 1 en suisse et dans le top-12 en europe

La SFL organise les compétitions de la RSL et de la BCL.

La SFL assure le financement de l'organisation des compétitions.

La SFL veille aux intérêts communs de ses membres.

La SFL garantit l'égalité de traitement de ses membres et les conditions cadres appropriées pour un déroulement paisible des matches.

La SFL promeut la qualité sportive de ses compétitions, la stabilité financière et l'observation du fair-play financier, des infrastructures modernes dans les lieux de compétition, le développement sportif du football d'élite des juniors.

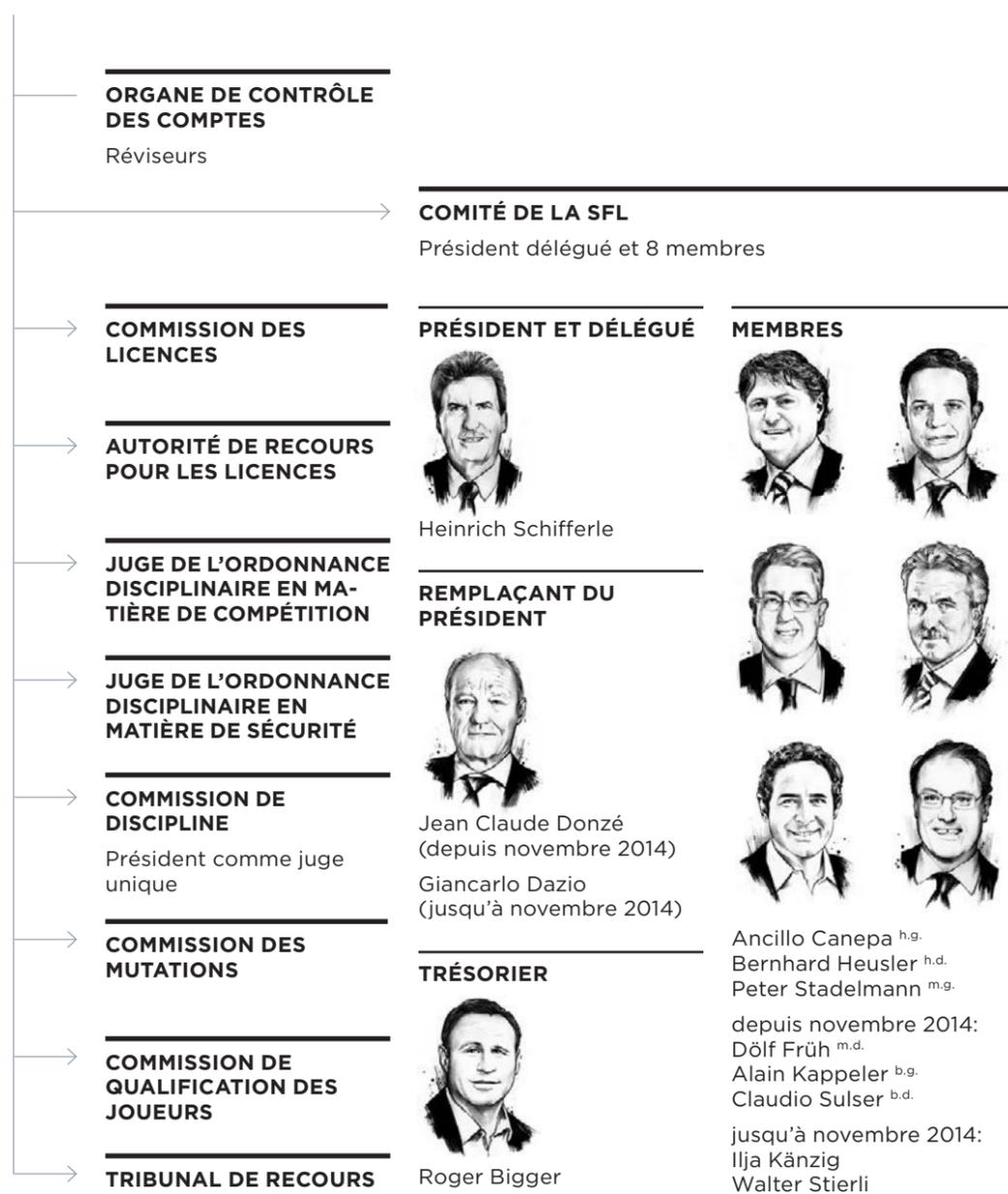
La SFL développe les recettes et leur potentiel.

La SFL agit de manière crédible et transparente.



ORGANIGRAMME Assemblée générale

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Les organes de la SFL sont l'Assemblée générale (organe factier), le Comité, l'organe de révision et les autorités juridictionnelles. La durée de mandat, que ce soit pour le Président ou les membres du Comité, ainsi que pour les réviseurs, est d'un an. Il est de trois ans pour les membres des autorités juridictionnelles. L'organe d'élection est l'Assemblée générale, qui convoque, conformément aux statuts, les 20 clubs membre, dont chacun dispose d'une voix.

→ **COMMISSION DE FORMATION ASF/SFL**

→ **COMMISSION DE CONCILIATION**

→ **DIRECTION**

ORGANIGRAMME Secrétariat



* Membre de la Direction de la Swiss Football League.

Etat au: 30 juin 2015

La Commission des licences est l'autorité compétente de première instance en matière d'octroi des licences aux candidats à une licence. Sur la base des documents, qui lui ont été remis par le Licensing Manager, la Commission des licences peut, soit octroyer la licence demandée, soit octroyer une autre licence que celle demandée, ou encore refuser l'octroi d'une licence.



BERNHARD WELTEN
Président de la Commission
des licences

**Licences octroyées
en première instance**

18

**Refus d'octroi de la licence
en première instance**
FC Le Mont LS, FC Chiasso,
Servette FC

3

Procédures selon art. 8^{quinquies}
FC Wil, FC Chiasso

2

Vice-président
Olivier Rodondi

Membres

Thierry Bolle, Patrick Bürgi,
Pierre Bernard Despland,
Jakob Huber, Eric Kaltenrieder,
Thomas Keel, Reto Leiser,
Manfred Raschle, Andrea
Rege Colet, Vincent Willemin,
Oliver Wirz, Sabine
Zimmermann, Luca Zorzi

**Que restera-t-il dans les annales
concernant l'exercice 2014/15?**

L'octroi, en première instance, d'une licence à la totalité des dix clubs de Raiffeisen Super League est certainement à considérer comme succès. Une raison en est la constante augmentation de la qualité des dossiers déposés, ce qui a pour effet de faciliter grandement le travail de la Commission des licences. Les clubs effectuent du très bon travail dans la préparation de leur dossier et doivent pérenniser cette qualité.

Qu'est-ce qui a changé?

Lorsque les critères d'obtention d'une licence ne sont pas remplis, les clubs bénéficient dorénavant d'un délai de 24 heures pour fournir les documents manquants pour l'octroi de la licence. Le but de ce délai est d'éviter le refus de l'octroi d'une licence pour des questions formelles, alors que les pièces complémentaires fournies s'avèreraient suffisantes et décisives. En outre, la composition de la Commission a subi quelques modifications. Cela dit, les points primordiaux en matière d'octroi d'une licence restent les mêmes, soit les finances et les infrastructures des clubs. Pour la première fois, un représentant des experts financiers (Ernst Young) était présent lors de la séance des licences, ce qui a eu pour effet de faciliter grandement la compréhension des documents – et, avant tout,

du rapport des experts pour les critères financiers – et cela a eu pour conséquence une augmentation de la qualité du bien-fondé des décisions.

**Quels sont les principaux problèmes
auxquels se heurte la Commission?**

La licence a été refusée en première instance à trois clubs de la BCL: FC Le Mont LS, FC Chiasso et Servette FC.

Dans l'optique d'une promotion en ligue supérieure, les exigences en matière d'infrastructures constituent un palier très élevé, en particulier pour les clubs de BCL et de Promotion League. Souvent ce palier ne peut être franchi qu'en collaboration avec les pouvoirs publics (qui sont souvent propriétaires du stade).

**Quelles sont vos attentes concernant
l'exercice à venir (2015/16)?**

La tendance va vers une augmentation des «procédures d'octroi de licence simplifiées» (Art. 8^{quinquies} du Règlement sur l'octroi des licences). Les clubs deviennent de plus en plus des PME avec des structures administratives (en matière financière et de droits des sociétés) de plus en plus complexes. Lors de la saison 2014/15, la Commission des licences a traité deux de ces cas. Elle a eu à contrôler le changement de propriétaire de la Football Club Chiasso 2005 SA et du FC Wil 1900 AG et a donné son accord dans les deux cas.



EUGEN MÄTZLER
Président de l'Autorité de recours
pour les licences

L'Autorité de recours pour les licences est compétente en matière de traitement des recours déposés par les candidats à une licence contre une décision de la Commission des licences. Lors du dépôt de son recours, le candidat doit présenter tous les documents pouvant étayer ses arguments. Les décisions de l'Autorité de recours pour les licences sont définitives et sans appel.

**Quels étaient les événements principaux
ayant marqué l'exercice 2014/15?**

Le moment le plus noir que nous ayons vécu était sans doute le refus d'octroi de la licence au Servette FC, en mai 2015. Ce club phare du football helvétique s'est vu refuser la licence demandée en deuxième instance et, partant, de manière définitive.

A part ce triste épisode, le travail de l'Autorité de recours pour les licences s'est vu simplifié, dans la mesure où la licence a été accordée aux dix clubs de Raiffeisen Super League. Trois clubs émargeant à la Brack.ch Challenge League ont fait valoir un procédé de recours (outre Servette, il s'agissait du FC Le Mont LS et du FC Chiasso). Le Mont et Chiasso ont obtenu la licence qu'ils avaient demandée, en seconde instance, par l'Autorité de recours.

**Avez-vous constaté une amélioration
de la situation par rapport à l'exercice
précédent?**

Au contraire de la saison passée, nous n'avons dû refuser aucune licence en raison d'infrastructures insuffisantes (stade) aux clubs de Promotion League. Ce n'était d'ailleurs pas tant dû à une situation nettement améliorée dans la question des stades, mais au fait que le nom du promu (Neuchâtel Xamax FCS) ait été connu très tôt et que les Neuchâtelois disposent désormais d'un stade de

premier ordre, parfaitement apte non seulement à la BCL, mais même pour des matches de RSL.

Le contrôle serré exercé par la SFL, de par ses examens réguliers des finances, s'avère payant. C'est notamment pour cette raison que la procédure de l'octroi des licences s'est passée bien plus calmement que les exercices précédents. L'effondrement financier d'un club n'est certes toujours pas à exclure, mais il est bien moins courant que par le passé.

**Quelles sont vos espoirs concernant
l'exercice à venir (2015/16)?**

Je m'attends, cette fois encore, à des clubs parfaitement préparés à entamer la procédure de l'octroi des licences, notamment par les dossiers de très grande qualité qu'ils nous fournissent. En même temps, des exceptions négatives, dues surtout aux problèmes financiers, ne sont jamais à exclure. L'expérience démontre que les problèmes se présentent surtout lorsque les investisseurs ne sont pas enracinés dans la région du club et qu'ils finissent un jour ou l'autre par perdre l'envie de soutenir leur club.

**Licences octroyées
en deuxième instance**
FC Le Mont LS, FC Chiasso

2

Refus d'octroi de la licence
Servette FC

1

Vice-présidents

Nicolas Cottier, Kaspar Meng

Membres

Gianluca Airaghi, Marc Baly,
Mirco Ceregato, Hieronymus
Dormann, Marcel Durand,
Urs Feierabend, Philippe
Frésard, Enea Petrini, Bénédicte
Sapin, Udo Schiller, Michael
Stauffacher, Vincent Studer,
Salome Wolf Kramer,
Andreas Wyss, Lukas Züllig

RAPPORT ANNUEL DES COMMISSIONS

Juge de l'ordonnance disciplinaire en matière de compétition

Le Juge de l'ordonnance disciplinaire en matière de compétition traite, en tant que juge unique, les infractions disciplinaires commises par les joueurs, les entraîneurs et les entraîneurs assistants, qui peuvent être sanctionnées par ordonnance disciplinaire. Il est compétent pour prononcer, contre un joueur, un entraîneur ou un entraîneur assistant, un blâme ou une sanction ne dépassant pas quatre matches de suspension, ou une suspension de fonction et/ou CHF 2'000 d'amende. S'il estime que la mesure disciplinaire appropriée dépasse sa compétence, il transmettra le dossier à la Commission de discipline SFL.



ROY MAYBUD

Juge de l'ordonnance disciplinaire en matière de compétition

Décisions

114

Dont portées devant la Commission de discipline

12

Remplaçants

Thomas Gysi, Pascal Tschan

Quelles sont les modifications intervenues durant l'exercice 2014/15?

Jusqu'à présent, les infractions au règlement disciplinaire de l'ASF commises par les entraîneurs au cours d'un match de championnat étaient traitées par la Commission de discipline. La procédure devant cette juridiction est, cependant, réservée aux cas graves et complexes en priorité. Durée et coût d'une telle procédure étaient le plus souvent sans commune mesure avec les sanctions prononcées (simples avertissements ou amendes). De ce fait, il est, depuis la saison 2014/15, de la compétence des Juges de l'ordonnance disciplinaire en matière de compétition de sanctionner l'entraîneur ou son assistant (mais non les autres fonctionnaires du banc), au moyen d'une disposition disciplinaire, soit un avertissement, soit une amende allant jusqu'à CHF 2'000 et/ou une suspension de fonction.

En outre, des mutations au niveau du personnel sont à mentionner. Lors de l'Assemblée générale de novembre 2014, Pascal Tschan a été élu Juge remplaçant de l'ordonnance disciplinaire en matière de compétition, alors que Roy Maybud a, lui, été élu Juge de l'ordonnance disciplinaire en matière de compétition (il avait été remplaçant depuis 2008). A cet égard,

les remerciements vont à Urs Studer, qui s'est retiré en novembre 2014 de sa fonction de Juge disciplinaire, après avoir œuvré plus de deux décennies au sein de diverses commissions de la SFL.

Quels en sont les aspects positifs marquants?

La coopération entre les juges (soit le juge et ses deux remplaçants) était excellente et coordonnée. Le teamwork avec le secrétariat de la SFL a été intensifié et s'est avéré positif. Il a été tenu deux séances avec le secrétariat de la SFL, le département juridique, ainsi que le président de la Commission de discipline, aux fins de briefing, respectivement debriefing, de la saison.

RAPPORT ANNUEL DES COMMISSIONS

Juge de l'ordonnance disciplinaire en matière de sécurité



DIETER CALIEZI

Juge de l'ordonnance disciplinaire en matière de sécurité

Le Juge de l'ordonnance disciplinaire en matière de sécurité traite, comme juge unique, les infractions au règlement de sécurité de la SFL et à ses dispositions d'exécution, qui peuvent être sanctionnées par ordonnance disciplinaire. Il est compétent pour prononcer un blâme ou une amende ne dépassant pas CHF 2'000 contre une personne physique ou CHF 10'000 contre un club. S'il estime que la mesure disciplinaire appropriée dépasse sa compétence, il transmettra la procédure à la Commission de discipline SFL.

Qu'est-ce qui a marqué de votre point de vue l'exercice 2014/15?

Les principales infractions au Règlement de sécurité de la SFL et à ses dispositions d'exécution étaient constituées, une fois de plus, par la mise à feu d'articles pyrotechniques, ainsi que par les jets d'objets. Il convient d'y ajouter des cas isolés de déprédations et d'actes de violence.

Les évolutions notables en comparaison avec la saison précédente concernent le nombre de procédures ouvertes (soit une diminution de -16,5%) et le montant total des amendes prononcées (soit une augmentation de +16,5%).

Des incidents particuliers à signaler?

Un club a été frappé d'une amende, parce que ses supporters avaient exhibé une banderole portant l'inscription «Figg d'Bulle» («Nique les flics»). L'affaire n'avait pas été révélée par un rapport officiel de la SFL, mais par le quotidien alémanique «Blick», qui avait publié une photo du calicot. Le résultat en était une banderole modifiée / complétée par un jeu de mots dans la langue de Goethe, lors du match suivant: «Figg d'Bulle-wardpräss» («Bulle», flics, devenant, «Boulevardpresse», presse boulevard, presse à sensation).

Procédures jugées

172

Procédures transmises à la Commission de discipline

5

Remplaçant

Nicolas Dutoit

RAPPORT ANNUEL DES COMMISSIONS

Commission de discipline

La Commission de discipline (CD) est compétente en matière d'application des mesures disciplinaires, sous réserve des compétences du Juge de l'ordonnance disciplinaire en matière de compétition et du Juge de l'ordonnance disciplinaire en matière de sécurité. La CD détient les compétences de sanction, qui lui ont été déléguées par l'ASF ou la SFL, et elle détient les compétences générales en matière de procédures disciplinaires de la SFL. Une décision peut être contestée, dans un délai de cinq jours dès sa notification, auprès du Tribunal de recours de la SFL.



DANIELE MORO
Président de la Commission de discipline

Montant total des amendes prononcées en milliers de CHF

116

Affaires traitées

30

Recours contre des décisions prononcées

12

Vice-président
Alain Ribaux

Membres

Libero Bazzotti, Claudius Ettliger, Franco Faehndrich, Christoph Henzen, Arnaud Landry, Roman Mayer, Gregor Mercier, Christian Minger, David Moinat, Olivier Righetti, Marcel Rochaix, Jean Pierre Schäuble, Jeremy Stephenson, Frédéric Zloczower

Quels ont été les principaux incidents portés devant la Commission au cours de l'exercice 2014/15?

Un cas, en particulier, mérite d'être mentionné. Il s'est agi d'une infraction à l'art. 8^{quinties} du Règlement sur l'octroi des licences de la SFL. Le but visé lors de la création de cet article était la vérification par l'autorité des licences des changements intervenus en cours de saison en matière de contrôle d'un club, aux fins d'éviter un scénario comme celui qui s'était produit à Neuchâtel Xamax, voici quelques années. Dans le cas qui nous a préoccupés au printemps 2015, l'autorité des licences n'a pas été informé suffisamment tôt des modifications importantes intervenues dans les rapports de majorité au sein du club. Le club a, de ce fait, écopé d'une amende.

Une autre affaire s'est présentée pour la première fois à la Commission de discipline. Il s'agissait d'une banderole entrevue durant un match dans le secteur des supporters et qui véhiculait incontestablement un message politique de provocation et offensant. La Commission de discipline était d'avis qu'il convenait de couper court à ce genre de messages étrangers au monde sportif, qui n'ont rien à faire dans les stades. L'infraction a été sanctionnée d'une amende.

Dans quelle mesure les incidents se sont-ils avérés différents des années précédentes?

Nous constatons une complexité croissante des cas à traiter, ayant pour conséquence des répercussions considérables. Quant au nombre d'affaires traitées, nous n'avons pas constaté d'augmentation notable.

Quelles sont les modifications survenues au sein de la Commission?

La compétence de sanction en première instance des infractions commises par les entraîneurs ou leurs assistants revient, depuis la saison 2014/15, non plus à la Commission de discipline de la SFL, mais au Juge de l'ordonnance disciplinaire en matière de compétition. En outre, la compétence de sanction des juges disciplinaires a été portée à CHF 2'000.

RAPPORT ANNUEL DES COMMISSIONS

Commission des mutations



ANNE-LOUISE GILLIERON
Présidente de la Commission des mutations

La Commission des mutations supervise les passages des joueurs entre clubs de la SFL et possède, en outre, les compétences qui lui sont conférées par le Règlement de la SFL sur l'encouragement à la formation et à l'éducation. En cas de litige, c'est elle qui fixe, à la demande d'une des parties impliquées, le montant de la contribution de formation, ainsi que le montant et l'exigibilité de l'indemnité de formation et d'éducation. La Commission des mutations n'intervient activement que si les deux clubs concernés ne parviennent pas à un accord à l'amiable.

Comment s'est passé l'exercice 2014/15?

La Commission des mutations continue de s'employer dans le calcul des indemnités de formation, notamment avec la problématique des doubles qualifications ou des prêts entre des clubs faisant partie d'un team de formation et avec des niveaux de jeux différents (associations regroupant des clubs SFL et amateurs). Le calcul de la contribution de formation dans les transferts internationaux reste également une préoccupation constante.

La Commission des mutations n'a cependant eu à traiter que trois affaires. Cela est réjouissant et démontre que le règlement est en adéquation avec les clubs.

Quelles sont les autres évolutions constatées par la Commission?

On peut assurément relever le dialogue et les bonnes relations entre les clubs, éléments qui parviennent ainsi à se transférer des jeunes joueurs sans trop de litiges. Ces éléments garantissent la libre circulation des jeunes joueurs, qui sont ainsi assurés d'avoir un emploi respectivement un club correspondant à leur niveau et à leurs capacités à la fin de leur formation footballistique.

Parallèlement, le faible nombre de litiges doit encourager les clubs formateurs dans leur travail et leurs investissements financiers. Ils n'ont ainsi plus à craindre d'être «spoliés» et d'investir à perte.

Cas à traiter

3

Recours déposé

0

Membres

Skander Agrebi, Ruedi Baer, Olivier Emery, Norbert Senn, Daniel Spicher

La mission de la Commission de qualification consiste à accorder à des joueurs non-amateurs le droit (la qualification) de participer, au sein d'un club, à un match de compétition de la SFL. Le Règlement sur la qualification des joueurs de la SFL énonce les conditions préalables pour une qualification, respectivement les raisons pour lesquelles une qualification ne peut être accordée. Un joueur ne peut, en principe, obtenir sa qualification qu'à l'occasion d'une des deux périodes de qualification fixées. En dehors de ces périodes, seul un cas social extrême peut justifier une exception à la règle, basée sur une requête fondée jusqu'au 28 février.

Affaires de cas de rigueur de joueurs au chômage

3

Cas de clubs, dont provient le joueur, qui n'ont pas contresigné la formule de qualification

30

Cas concernant le délai de 30 jours

1

Vice-président
Mathias Burnand

Membres
Daniel Bussmann, Mathias Eusebio, Remo Gehr, Gabriele Gilardi, Thomas Hueber, Martin Kindler, Hugo Wüest

Quel est votre bilan de l'exercice 2014/15?

Le nombre de cas, dans lesquels le club, dont provient le joueur, refuse de contresigner la feuille de qualification lors du changement de club, a fortement diminué par rapport à l'exercice précédent. La coopération entre les clubs lors des transferts de joueurs et de l'accomplissement des formalités s'est ostensiblement améliorée.

Avez-vous eu à traiter en Commission de qualification un cas particulièrement épineux?

Oui, en effet. Il s'agissait d'une décision conformément à l'art. 7 paragraphe 2 du Règlement sur la qualification des joueurs de la SFL. Un joueur a été transféré d'un club à l'étranger à un club de Brack.ch Challenge League. Ce dernier entendait le prêter sans retard à un club de Raiffeisen Super League. Or, l'article en question stipule qu'un joueur peut être qualifié pour son deuxième, respectivement son troisième club de la saison, uniquement s'il a été qualifié au moins pendant 30 jours pour son club suisse précédent. Les deux clubs concernés ne pouvaient attendre un tel délai, puisque la fin de la période des transferts eût ainsi été dépassée.

C'est pourquoi, ils ont établi une demande de qualification arguant que le joueur n'était prêt, pour l'heure, que pour un engagement dans les M-21. Or, poursuivait l'argumentaire, le club de BCL ne disposait – au contraire du club de RSL – pas d'équipe de M-21. Par conséquent, si le joueur ne pouvait pas être qualifié pour le club de RSL, on enfreindrait le principe du droit au travail. La qualification du joueur devait ainsi être accordée, dans le sens d'un cas de rigueur.

La Commission de qualification a cependant récusé cette demande de qualification, aux motifs que le club de BCL savait pertinemment, au moment de la conclusion dudit transfert, qu'il ne disposait pas d'équipe de M-21. En outre, le principe du droit au travail du joueur n'était pas enfreint, puisqu'il restait qualifié pour le club de BCL, où il pouvait être engagé dans toutes les équipes. Nous n'étions donc pas en présence d'un cas de rigueur.



VITUS DERUNGS
Président de la Commission de qualification



MARTIN STERCHI
Président du Tribunal de recours

Le Tribunal de recours traite les recours déposés contre les décisions des autorités juridictionnelles (exception faite du Juge de l'ordonnance disciplinaire en matière de compétition, du Juge de l'ordonnance disciplinaire en matière de sécurité et de la Commission des licences). Font également exception à la règle les décisions aux termes des règlements de l'ASF et de la SFL, qui sont définitives.

Comment résumeriez-vous l'exercice 2014/15 du point de vue du Tribunal de recours?

Comme la saison passée, l'exercice présent s'est avéré relativement calme, ce qui laisse supposer une grande crédibilité des décisions des autorités juridictionnelles. Seuls deux recours ont été déposés, les deux en langue italienne. Le nombre de recours déposés est en diminution constante (2011/12: 17, 2012/13: 9, 2013/14: 6, 2014/15: 2).

Tout à fait réjouissante pour la marche des affaires, l'évolution a cepen-

dant des répercussions négatives pour les membres de la Commission, car certains ne sont mis à contribution que très rarement. Au contraire de ce qui a été énoncé dans le rapport de l'exercice précédent, la réflexion quant à la réduction du nombre de membres du Tribunal de recours peut redevenir d'actualité, si la tendance à la baisse des affaires à traiter devait se confirmer. Il faudra cependant toujours tenir compte du fait que les trois langues, tant l'allemand, que le français et l'italien, doivent toutes être représentées.

Vice-présidents
Bruno Cocchi, Etienne Laffely

Membres
Daniel Blaser, Elio Brunetti, Renata Ferrari, Silvano Flückiger, Beat Gut, Bruno Hediger, Vincent Kleiner, Marc Labbé, Goran Mazzucchelli, Albert Rey Mermet, Jörg Schoch, Ernst Staehelin, Markus Stähli

Greffier
Marco Ferrari



YVES MAÎTRE
Président de la Commission de conciliation

La Commission de conciliation est compétente pour les litiges en matière de contrats de travail entre les clubs et les joueurs non-amateurs.

Que faut-il retenir de l'exercice 2014/15?

Lors de l'exercice 2014/15, la Commission de conciliation n'a pas été sollicitée une seule fois. La Commission estime que cette inactivité est un signe positif, preuve des bonnes relations entre les clubs et les joueurs.

Membres
Gianluca Generali, Chloé Higgins, Marc Juillerat, Claudius Schäfer

La Commission de formation ASF/SFL est formée de représentants à la fois de l'ASF et de la SFL. Elle présente ses requêtes en matière de quotes-parts au fonds de formation SFL, pour les indemnités de formation sur l'encouragement à la formation et à l'éducation dans les clubs, selon les labels ASF/SFL.



JEAN CLAUDE DONZÉ
Président de la Commission de formation
ASF/SFL

Partenariats

13

Montant des versements
aux partenariats et à
Footeco par la SFL en CHF

4,56
Mio.

Membres

Marco di Palma, Edmond Isoz,
Yvan Perroud, Laurent Prince

Quelles étaient les principales
préoccupations lors de l'exercice
2014/15?

C'était l'attribution du label de formation aux 13 partenariats existants (Team Bâle, Team Vaud, Team Zurich, Team GC, Team Argovie, Team Suisse orientale, Team Servette/Carouge, Team Xamax/Bienne, Team Suisse centrale, Team Ticino, Team Berne, Team Sion/Valais, Winterthour/Schaffhouse), ainsi qu'aux équipes élites espoirs, allant des M-15 aux M-21. Bien que l'évolution se passe de manière inégale dans les différentes régions, tous les partenariats se sont vu accorder le label 1, soit la catégorie la plus élevée, pour la saison 2014/15. La Commission de formation a exhorté l'un ou l'autre des partenariats à remédier à certains manques. En outre, il a été mis en place l'intensification des suivis des progrès réalisés.

Que convient-il de retenir en outre?

Les membres de la Commission ont pris connaissance avec satisfaction de l'évolution rapide et positive du projet Footeco, grâce à des structures établies au plan national, grâce aussi au grand engagement au niveau des quatre régions responsables. Footeco organise et anime le passage du football populaire à la promotion de la relève, entre l'âge de 11 et 14 ans. Footeco a été mis en place en 2012, avec pour objectif l'élargissement de la base des juniors élite.

L'exercice a également été marqué par des changements intervenus au niveau personnel de ses membres. Laurent Prince a été nommé Directeur technique de l'Association Suisse de Football (ASF), succédant à Peter Knäbel, parti en Bundesliga (au SV Hambourg). La succession du Jurassien Laurent Prince, au poste de Chef de service du football d'élite juniors, est assurée par le Neuchâtelois Christophe Moulin.

Quelles sont les attentes de
la Commission dans l'immédiat?

L'évolution constante du football exige que nous nous améliorions également continuellement, en ne craignant pas l'examen critique. Ce n'est que de cette façon-là que nous assurerons la qualité élevée de nos clubs et de nos sélections et que nous pourrons encore l'améliorer.

BREEL EMBOLO

Son parcours pour devenir joueur de football professionnel



Breel Embolo est assurément l'un des grands talents révélés par le football suisse. Par sa classe et sa manière d'être, il a conquis le cœur de tous les amoureux du football du pays.

De gros espoirs sont fondés sur lui, écrit le 5 janvier 2014 le journal TagesWoche de Bâle. La veille Breel Embolo venait d'effectuer son premier entraînement avec la première équipe du FC Bâle. «Les deux nuits précédentes je ne pouvais pas dormir», raconte en y repensant le jeune homme de 18 ans. Il pensait qu'il s'agissait d'une erreur. «J'ai appelé Massimo Ceccaroni pour lui demander si cette convocation n'était pas une erreur parce qu'il était prévu que je joue avec les M-21». Ceccaroni confirme au talentueux attaquant aux racines camerounaises que c'était bien vrai et qu'il partait en camp d'entraînement à Marbella avec l'équipe dirigée en son temps par Murat Yakin. Pour Embolo c'est un pas important et proba-

blement décisif vers le football professionnel. Il commence à devenir nerveux, pense à chaque détail mais se réjouit de se mesurer avec ceux qu'il n'avait l'habitude de voir qu'en tant que spectateur au Parc Saint-Jacques. «Ce fut une étrange sensation d'entrer dans le vestiaire. D'une certaine manière, tous me connaissaient. Marco Streller a dit qu'il avait déjà entendu parler de moi et que maintenant je pouvais faire mes preuves. Des joueurs comme Serey Die, Giovanni Sio ou mon ancien voisin Taulant Xhaka sont venus vers moi, m'ont pris avec eux pour des exercices à deux. Ceci aide énormément un jeune joueur. J'ai cependant été soulagé lorsque la journée était derrière moi.»

POINT FORT Formation



Sur une bonne voie: Breel Embolo au camp d'entraînement estival du FC Bâle, en 2015 à Rottach-Egern (Allemagne).

Le 16 mars 2014, Breel Embolo, alors âgé de 17 ans et 1 mois, joue son premier match en Raiffeisen Super League, inscrivant d'emblée son premier but.

Breel Embolo est né le 14 février 1997 à Yaoundé au Cameroun. Il grandit en Suisse à partir de l'âge de six ans et commence à jouer au football à l'âge de neuf ans au FC Nordstern. Après avoir passé par les BSC Old Boys il intègre la relève du FC Bâle. C'est un grand changement pour lui. «J'avais l'habitude d'avoir un entraînement par semaine. Tout à coup il y en avait quatre, tous plus intensifs et plus spécifiques. Je n'étais pas habitué à exercer la finition que du pied gauche ou de courir une demi-heure. Mais finalement cela devient normal.» Selon ses dires il a fait ses plus gros progrès entre l'âge de 15 et 16 ans, au sein d'une équipe solide qui gagnait pratiquement tous ses matches. A l'époque il ne faisait pas trop de projections sur sa carrière. «Mes entraîneurs me disaient «tu donnes le

rythme». Je m'en suis rappelé et cela m'a motivé à le faire petit à petit.» Interrogé sur des moments critiques, Embolo s'en réfère à l'hiver. «Les phases de préparation étaient difficiles. En tant que jeune joueur, tu as parfois peu de compréhension à devoir courir en dessous de zéro degré pendant une heure. Cependant c'est nécessaire.»

«Breel Embolo apporte une énorme compétence sociale.»

Adrian Knup

Pour les plus jeunes qui aujourd'hui apprennent à jouer au football au FC Bâle, Breel Embolo représente un modèle à suivre. Quels sont ses conseils? «En tant que jeune joueur tu ne dois pas te mettre trop de pression, sans quoi tu n'auras soudain plus envie de voir le ballon. Je savais que la signature du contrat professionnel d'espoir n'avait pas encore de signification. Et en fait je m'étais réjoui de faire partie des M-21 et de pouvoir y progresser.» Embolo a sauté cette étape en passant directement des M-18 à l'équipe professionnelle. Après le camp d'entraînement de Marbella, il débute le 16 mars 2014 dans la Raiffeisen Super League. Murat Yakin le fait entrer, à domicile contre le FC Aarau, à la 85e minute. Quatre minutes plus tard Breel Embolo marque. Résultat final de 5-0. Une nouvelle histoire à succès commence pour la promotion de la relève suisse.

QUE FAUT-IL POUR CETTE HISTOIRE À SUCCÈS?

Breel Embolo est un talent exceptionnel. Tous ceux qui l'ont côtoyé dans son parcours de footballeur le confirment. Existe-t-il au travers de cette histoire à succès une recette sur la façon d'amener un jeune talent à faire le saut vers la ligue supérieure du pays? En moyenne seuls environ 15 joueurs sur 15'000 atteignent, par classe d'âge, le plus haut niveau.

Collectif

Nous voulons l'apprendre de Werner Mogg, son entraîneur durant une année en M-16. «Dès le départ, le physique d'Embolo était frappant. A 14 ans déjà il était grand et musclé, mais tout de même très mobile. Les adversaires se sont cassé les dents sur lui. Il faut cependant aussi de la chance.» Mogg dit qu'Embolo n'a jamais été sérieusement blessé et qu'il a évolué au sein d'une bonne volée. Le grand attaquant de 1,85 m parle sans cesse de ses coéquipiers qu'il a connus à l'école et qui sont aujourd'hui encore ses amis. Il a marqué de nombreux buts grâce à de belles passes. Werner Mogg le décrit comme étant toujours positif et très collectif. «Il faut pouvoir se mettre au service de l'équipe. Il est frappant de constater que cet état d'esprit mène souvent très loin. Comme Embolo, Ivan Rakitic est un tel exemple. On s'en réjouit particulièrement pour ces joueurs.»

«Positif, collectif et très talentueux.»

Werner Mogg à propos de Breel Embolo

Environnement stable et discipline

Un environnement stable et la discipline sont deux autres aspects sur lesquels Mogg revient plusieurs fois, lui qui a entraîné au FC Bâle des grands noms comme Sommer, Streller ou Shaqiri. Le FC Bâle a pu offrir cet environnement stable à Embolo, cependant il a dû acquiescer lui-même la discipline. «Breel n'aimait

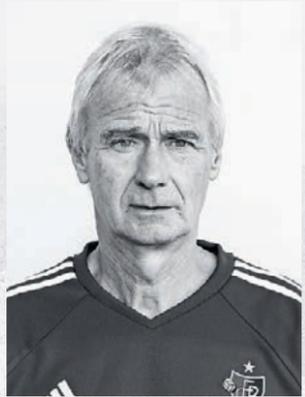
pas l'entraînement d'endurance, il avait toujours une bonne excuse. Je pense qu'il a appris à quel point ce domaine est important.» Durant le temps passé ensemble, Mogg a mis une attention particulière sur l'amélioration de la dernière passe, ainsi que sur la technique de tir. Une contribution importante est venue d'Adrian Knup, buteur à 26 reprises avec l'équipe nationale. Il dirige, à partir des M-16, l'entraînement des attaquants du club et il dit à propos de Embolo: «Il a une volonté innée à bien vouloir faire les choses. Ainsi il tire les autres avec lui.»

«Ambitieux et aimable, mentalité de vainqueur.»

Breel Embolo à propos de Werner Mogg

Philosophie de formation

Adrian Knup est vice-président du FC Bâle et responsable de la relève. Dans ce rôle il marque de son empreinte le développement des juniors du club. «La philosophie de formation doit correspondre, afin que les talents puissent se développer. Chez nous la voie duale est d'une importance centrale. Pour chaque joueur il y a le football mais aussi l'école, respectivement la formation professionnelle.» Là aussi, Breel Embolo est un modèle: en été 2015 il a terminé son apprentissage de commerce. A propos des facteurs de succès, Knup continue: «Les structures sont le deuxième aspect important. Il faut disposer d'excellents formateurs à chaque niveau et le lien entre les équipes «élite» doit être assuré jusqu'à la première équipe. Le développement de chaque joueur passe avant les intérêts de l'équipe. Avec Urs Fischer nous avons un entraîneur qui reconnaît le travail de la formation et qui l'approuve avec force.» Les propos de Knup montrent à quel point la réflexion de formation doit être ancrée dans le club, de la base jusqu'à l'entraîneur de l'équipe professionnelle. Ce n'est que de cette façon que le saut vers la Raiffeisen Super League est possible.



WERNER MOGG

Entraîneur en chef M-16
FC Bâle



ADRIAN KNUP

Vice-président et
Responsable du secteur
de la relève FC Bâle

LA SWISS FOOTBALL LEAGUE

La plus importante plateforme pour le saut vers le professionnalisme

L'exemple de Breel Embolo est le plus récent, mais de loin pas le seul sur la réussite de la promotion de la relève du football suisse. Shaqiri, Bürki, Schär, Sommer, Mehmedi, Rodriguez pour ne citer que quelques noms actuels en font aussi partie. La Swiss Football League, ses 20 clubs et l'Association Suisse de Football travaillent main dans la main afin d'identifier et de promouvoir les joueurs les plus talentueux, avec l'objectif qu'ils deviennent un jour footballeurs professionnels.

MISSION DE LA PROMOTION DE LA RELÈVE DE L'ASF

«L'objectif principal de la promotion de la relève est de fournir aux équipes nationales A ainsi qu'à la Swiss Football League des personnalités sportives désireuses d'identifier des enjeux sportifs de premier plan et capables de trouver des solutions»

La SFL et l'ASF délèguent des membres qui constituent la Commission de formation (président Jean-Claude Donzé), laquelle est responsable du développement stratégique et du contrôle de la promotion des talents. La réalisation se fait au sein des clubs de football en Suisse qui en ce sens sont soutenus et accompagnés par les services promotion de la relève et formation de l'ASF.

Le parcours de l'athlète en tant que fondement de tous les succès

En 1995 les responsables nationaux du football ont présenté le premier concept de promotion de la relève à l'échelle nationale. Grâce à cette base stratégique, la professionnalisation du département technique ainsi qu'une propre philosophie de jeu et de formation, il a été possible

d'obtenir une qualité croissante et durable dans les structures de la promotion de la relève et de réaliser des succès exceptionnels dans différentes compétitions.

La progression individuelle du joueur est au centre du processus de développement, du football des enfants jusqu'à l'élite. Ainsi des programmes ont été élaborés, afin d'orienter et d'aider les formateurs et les joueurs sur les différentes étapes adaptées à leur âge. Pour chaque étape du parcours de l'athlète, il existe différents objectifs et priorités.

Démontrer ses talents au sein des clubs de la Swiss Football League

Les catégories T3, T4 et E1 (à partir des M-15), c'est-à-dire le passage des talents vers l'élite est réalisé par la majorité des clubs de la SFL. Ils effectuent au sein

du football suisse la plus grande partie du travail de formation. Plus de 80% de toutes les équipes des catégories M-16 et M-18 du football d'élite juniors, ainsi que les M-21 sont gérés par ceux-ci. Ainsi, la SFL avec ses clubs représente la plus importante plateforme de talents pour accomplir le saut vers le football professionnel, ce qui représente une phase décisive dans le processus de formation. Ils reçoivent, dans un environnement professionnel, la possibilité d'être préparés pour les exigences les plus élevées du football de haut niveau.

Les joueurs qui arrivent dans les catégories M-15 / M-16 du football d'élite des juniors devraient vivre leur entrée dans ce nouveau monde de manière positive et confirmer ainsi leur talent. Entre les catégories M-18 à M-21, il s'agit d'axer davantage la planification et de diriger l'action de plus en plus sur les joueurs les plus talentueux. En conséquence l'individualisation du parcours s'accroît.

CE QUE LA SFL FAIT EN FAVEUR DE LA RELÈVE SUISSE

– Le pilier central des efforts faits dans le domaine de la formation de la SFL et ses 20 clubs est représenté par le label de formation qui a été mis en place par la Ligue depuis la saison 1998/99.

Depuis lors, la SFL a investi en moyenne 4,5 millions par saison pour la promotion de la relève. Dans le cadre du label, la Ligue subventionne de manière ciblée les clubs qui développent la formation du football d'élite. Elle privilégie davantage la coopération entre les clubs au travers des partenariats. Ceux-ci permettent un travail de formation efficace et à moindre coût. Les indemnités versées par le label doivent aider les clubs à financer les coûts de formation élevés et les frais inhérents à leur collaboration.

- La Swiss Football League soutient le projet Footeco dans l'exercice 2014/15 à hauteur de CHF 1,1 million. L'Association Suisse de Football participe à raison de CHF 500'000 supplémentaires.
- Chaque année la SFL organise le trophée M-21 pour les championnats de la Raiffeisen Super League et la Brack.ch Challenge League. C'est un système attractif valorisant les clubs qui alignent des joueurs M-21 sélectionnables pour la Suisse ou formés en Suisse. Les prix s'élèvent pour chacune des ligues à CHF 100'000 (50'000 pour le vainqueur, 30'000 pour le 2e et 20'000 pour le 3e).

FOOTECO

La transition importante du football de base vers la promotion de la relève passe par Footeco (lancé en 2012). Footeco s'inscrit dans la continuité du football des enfants. Ce programme est spécifique à chaque classe d'âge et propose des exigences et des directives de formation précises ainsi que des programmes pour les étapes FE-12, FE-13 et FE-14. Ses axes essentiels doivent permettre de faire fructifier les talents potentiels avec patience et cohérence. Il constitue une bonne base pour le football d'élite des juniors.

FOOTURO

Le concept Footuro est le programme d'encouragement individuel de l'ASF et concerne tous les joueurs ayant le potentiel d'intégrer l'équipe nationale A. Sur demande de l'entraîneur responsable de l'équipe nationale des M-17, tous les joueurs les plus talentueux qui effectuent leur formation en Suisse sont intégrés. Pour entrer dans ce programme, ils doivent démontrer des performances au-dessus de la moyenne. Les joueurs Footuro qui signent un contrat avec l'ASF bénéficient de tests de performances supplémentaires et individuels sur le plan physique et mental.

DÉVELOPPEMENT DES ATHLÈTES DANS LA PROMOTION DE LA RELÈVE DE L'ASF

FOUNDATION			TALENTS				ELITE		MASTER
Concept Football des enfants			Concept de promotion de la relève				Concept Footuro		
Vivre la diversité des mouvements	Découvrir le football des enfants	Être un enfant footballeur	Montrer du potentiel	Confirmer un potentiel	Développer des performances, faire preuve de talent	Réussir à percer, devenir pro	Être pro, devenir joueur national	Être joueur national, faire ses preuves au niveau international	Représenter la classe mondiale
Juniors G	Juniors F	Juniors E	FE-12	FE-13 FE-14	M-15 M-16	M-18 à M-21	SFL	EN	TOP
F1	F2	F3	T1	T2	T3	T4	E1	E2	M

INTERVIEW

«En tant que petit pays, nous ne pouvons pas nous permettre de nous relâcher.»

Nous nous entretenons avec Laurent Prince, directeur du département technique de l'Association Suisse de Football (ASF) et Christophe Moulin, chef du service du football d'élite des juniors sur les derniers développements dans la promotion de la relève.

Laurent Prince est directeur technique de l'Association Suisse de Football. Ce Delémontain d'origine de 45 ans travaille pour l'ASF depuis 2013, auparavant en tant que chef de service du football d'élite.

Christophe Moulin est chef du service du football d'élite des juniors auprès de l'Association Suisse de Football. Le Neuchâtelois de 43 ans, ancien entraîneur intérimaire de Neuchâtel Xamax, et directeur du Centre de formation du FC Sion, travaille pour l'ASF depuis le printemps 2015.

Quel est le secret qui se cache derrière le succès de la promotion de la relève en Suisse?

Laurent Prince: «En premier lieu la bonne collaboration entre la SFL, l'ASF et les clubs. La petite taille du pays a aussi des effets positifs sur cette bonne collaboration. D'une part l'identification de talents est plus simple et d'autre part, il est évident pour tous les participants que nous devons exploiter le mieux possible le potentiel en raison de la quantité restreinte de joueurs.»

Christophe Moulin: «Je vois cinq raisons: le bon travail des clubs, le regroupement des régions en partenariats, les structures, la formation des entraîneurs et la bonne collaboration entre les organes dirigeants.»

Quelle est la part qui revient à la Swiss Football League?

Christophe Moulin: «Sa part est très importante, grâce notamment au label de formation créé, mis en place puis constamment adapté. Cet outil a permis aux clubs d'être soutenus financièrement

et évalué techniquement pour se structurer et se professionnaliser.»

Laurent Prince: «La SFL a investi beaucoup de moyens afin de rendre ces succès possibles. Elle a participé de manière décisive aux structures et son président a toujours plaidé en faveur de la relève suisse.»

Examinons le rôle des clubs de la SFL. Dans la promotion de la relève, qu'est-ce qui est particulièrement important depuis les M-15 jusqu'au saut en première équipe?

Christophe Moulin: «Chaque stade de développement poursuit ses objectifs et ses priorités dans la formation. Dans le football d'élite des juniors, le joueur doit confirmer son talent.»

Laurent Prince: «Dans cette étape il faut cibler le management des talents. La promotion évolue de manière plus accentuée au niveau individuel.»

Que s'est-il passé durant la saison 2014/15. au niveau du football d'élite des juniors?

Laurent Prince: «Le point central a été la mise en œuvre de la philosophie de jeu, de Footuro et du management des talents. A côté de cela il y a eu d'importants changements de personnel, notamment avec la nomination de Heinz Moser comme chef des sélections. Pour cette raison il y a eu cette année de nombreux entretiens entre responsables et avec les clubs.»

Christophe Moulin: «Le système d'identification et le suivi des talents s'est développé de manière significative dans tout le pays. Footeco qui sert de passerelle entre le football de base et le football d'élite a également été mis en place ces dernières années.»

Qu'attendent la SFL et l'ASF des clubs?

Laurent Prince: «Je souhaite que les clubs continuent de collaborer au modèle de formation suisse.»

Christophe Moulin: «Que les clubs donnent la possibilité aux joueurs formés localement d'être intégrés en 1ère équipe puis d'être alignés progressivement dans les championnats de la Raiffeisen Super League ou de la Brack.ch Challenge League.»

Que faut-il entreprendre à l'avenir pour que d'importants succès comme celui de Breeel Embolo soient possible?

Christophe Moulin: «Nous devons continuer de suivre l'évolution du football et anticiper les besoins des jeunes footballeurs de demain. Intensifier la formation individualisée, l'accompagnement des talents (talent management) et inciter les clubs financièrement à intégrer les talents dans leur équipe fanion.»

Laurent Prince: «En tant que petit pays, nous ne pouvons pas nous permettre de nous relâcher. Nous devons maintenir la bonne collaboration entre tous les acteurs et continuer d'améliorer le management des talents.»



LAURENT PRINCE
Directeur technique de l'Association Suisse de Football.



CHRISTOPHE MOULIN
Chef du service du football d'élite des juniors

UN MONTANT RECORD EN FAVEUR DU FOOTBALL SUISSE Société du Sport-Toto

La Société du Sport-Toto (SST) a soutenu la Swiss Football League (SFL) avec plus de CHF 2,8 millions en 2014/15 – un record réjouissant que vaut la bonne marche des deux sociétés de loterie helvétiques que sont Swisslos et la Loterie Romande.

Le partenariat entre la SST et le football suisse est une histoire à succès depuis plus de 75 ans. Jusqu'en 2007, la SST a généré les fonds elle-même. Depuis lors, elle transmet une part du bénéfice net des deux sociétés de loterie helvétiques directement au sport national. Pour ce qui est du football au niveau géré par la SFL, les moyens générés par la SST ont permis de professionnaliser le football helvétique et, notamment, sa formation, dont l'excellence est désormais reconnue à l'étranger même.

Ce sont exactement CHF 2'858'265, qui figurent au titre de contribution de la Société du Sport-Toto au bilan de la Swiss Football League. Avec cette manne, la SFL assure de manière très ciblée la formation de la relève du football helvétique, également par le biais de ses clubs de Raiffeisen Super League et de Brack.ch Challenge League.

L'Association Suisse du Football bénéficie, elle aussi, des bons résultats des loteries helvétiques. L'ASF assume, entre autre, la formation des entraîneurs et des arbitres au niveau de toutes les catégories de jeu. C'est avec un total de près de 5 millions de francs par an, que la Société du Sport-Toto contribue au développement du football suisse à tous les échelons.

DÉBUTANTS

«Ma première apparition»

Ce sont les clubs de la Raiffeisen Super League et de la Brack.ch Challenge League qui offrent aux jeunes talents suisses une plateforme pour atteindre le football professionnel. 47 joueurs M-21 avec un passeport suisse ont connu leur début durant la saison 2014/15. Toutes nos félicitations et beaucoup de succès pour l'avenir!

DÉBUTANTS RSL 2014/15

NOM	CLUB	NATION	MATCHES	ANNÉE
Marco Thaler	AAR	SUI	25	28.06.1994
Ulisse Pelloni	AAR	SUI	2	07.02.1994
Robin Huser	BAS	SUI	2	24.01.1998
Shani Tarashaj	GC	SUI	19	07.02.1995
Nikola Gjorgjev	GC	SUI	2	22.08.1997
Jonas Omlin	LUZ	SUI	1	10.01.1994
Nicolas Haas	LUZ	SUI	8	23.01.1996
Vincent Sierro	SIO	SUI	1	08.10.1995
Dany Da Silva	SIO	SUI	2	02.03.1993
Daniel Lässer	SG	SUI	1	17.03.1995
Michael Eisenring	SG	SUI	1	29.03.1993
Roy Gelmi	SG	SUI	4	01.03.1995
Ivan Markovic	THU	SUI	2	15.06.1997
Adrien Rawyler	THU	SUI	2	13.06.1993
Andreas Hirzel	VAD	SUI	1	25.03.1993
Joel Untersee	VAD	SUI	19	11.02.1994
Francisco Rodriguez	FCZ	SUI	28	14.09.1995

DÉBUTANTS BCL 2014/15

NOM	CLUB	NATION	MATCHES	ANNÉE
Adrien Zbinden	BIE	SUI	1	22.03.1996
Gentian Demolli	BIE	SUI	8	26.07.1996
Mirko Salvi	BIE	SUI	35	14.02.1994
Fabio Cariglia	CHI	SUI	1	22.01.1996
Eldin Muharemi	CHI	SUI	3	02.07.1993
Nicolas Lüchinger	CHI	SUI	25	16.10.1994
Jordan Lotomba	LS	SUI	1	29.09.1998
Andi Zeqiri	LS	SUI	3	22.06.1999
Andelko Savic	LS	SUI	20	11.03.1993
Jetmir Krasniqi	LS	SUI	26	01.01.1995
Thomas Castella	LS	SUI	27	30.06.1993
Jordi Nsiala	LMT	SUI	3	04.05.1994
Musa Araz	LMT	SUI	26	17.01.1994
Christian Baumgartner	FCS	SUI	2	05.09.1994
Luca Tranquilli	FCS	SUI	17	06.08.1993
Enis Latifi	WIL	SUI	1	29.10.1995
Etienne Scholz	WIL	SUI	5	03.08.1993
Caine Keller	WIL	SUI	6	06.09.1995
Michael Gonçalves	WIL	SUI	13	10.03.1995
Silvano Schäppi	WIL	SUI	23	05.02.1994
Jan Elvedi	WIN	SUI	1	30.09.1996
Tiziano Lanza	WIN	SUI	2	03.05.1995
Marco Trachsel	WIN	SUI	3	02.08.1996
Christian Fassnacht	WIN	SUI	13	11.11.1993
Michael Weber	WOH	SUI	18	06.06.1994
Jeremy Guilleminot	SFC	SUI	3	06.01.1998
Dereck Kutesa	SFC	SUI	4	06.12.1997
Denis Zakaria	SFC	SUI	6	20.11.1996
Robin Kamber	SFC	SUI	14	15.02.1996
Jérémy Frick	SFC	SUI	17	08.03.1993

MANAGER DE TALENTS

L'interface entre la relève et le milieu professionnel

Le passage de junior élite vers le football professionnel est un pas décisif. Afin de donner toute l'importance voulue à ce passage, il existe dans les partenariats des régions des managers de talents. Le profil a gagné en importance au cours des dernières années, tant pour la SFL que pour les clubs. Le but est d'accompagner les juniors «élite» de manière ciblée et veiller à ce qu'aucun talent ne soit perdu. Chaque partenariat a désigné un manager de talents, à condition de faire partie du label 1, le plus haut niveau de formation. «Les expériences sont très positives et efficaces. Principalement dans le domaine du management. En effet, la gestion des talents fonctionne parfaitement», nous dit Laurent Prince, Directeur technique de l'ASF. «Le rôle est perfectible, notamment dans le domaine des entraînements qui nécessite à ce niveau une attention individuelle. A ce stade, le travail peut être encore mieux ciblé.»

LES MANAGERS DE TALENTS DES PARTENARIATS SAISON 2014/15

TEAM	MANAGER
Argovie	Ranko Jakovljevic
Bâle	Marco Walker
Bejune (Berne/Jura/Neuchâtel)	Frédéric Page
Berne	Christoph Spycher
GCZ	Sascha Müller
Genève	Piero Bobbio
Suisse centrale	Ergün Dogru
Suisse orientale	Patrick Winkler
Ticino	Vincent Cavin
Valais	Michel Decastel
Vaud	Jean-Yves Aymon
Winterthour/Schaffhouse	Dario Zuffi
Zurich	Albert Hohl

Christoph Spycher est un manager de talents bien connu. Il a repris ce rôle depuis plus d'une année auprès des BSC Young Boys.

CHRISTOPH SPYCHER À PROPOS DE SON TRAVAIL EN TANT QUE MANAGER DE TALENTS

«Mon travail est très varié. Cela comprend de nombreux entretiens et séances avec les entraîneurs de la relève, avec le directeur sportif et l'entraîneur de la première équipe. A côté de cela je travaille directement sur le terrain avec les jeunes, je visionne des matches, j'établis un planning d'entraînement avec les joueurs les plus talentueux. Pour chaque talent, il y a lieu de combler ses déficits et trouver les moyens afin qu'il puisse s'améliorer. Pour moi, le rôle de personne de confiance auprès des talents est très important.

C'est le travail avec les jeunes qui me plaît le plus, surtout lorsque l'on constate que les conseils donnés sont suivis et que des progrès sont réalisés. C'est évidemment une grande satisfaction et une confirmation du travail bien fait lorsqu'un joueur atteint la première équipe. Cela représente un défi lorsqu'on ne trouve pas immédiatement la voie adéquate pour faire progresser un joueur. C'est peut être décevant mais en même temps un challenge pour continuer.

Pour qu'un jeune joueur arrive dans le milieu professionnel, il a besoin de talent, d'une bonne santé et de la chance. La personnalité et l'état d'esprit sont cependant déterminants.»



CHRISTOPH SPYCHER
Manager de talents
BSC Young Boys

MOMENTS INOUBLIABLES

Rétrospective 2014/15



Tour
11

LE BUT DE L'ANNÉE SIGNÉ PAR RENATO STEFFEN

5.10.2014, 16h29
FC Aarau — BSC Young Boys

Renato Steffen a inscrit le but le plus spectaculaire de l'an 2014. L'attaquant des Young Boys a marqué le 2-1 au Bruggli-feld, à Aarau, d'une magnifique «bicycle». Son but a été plébiscité par les supporters comme «SFL Best Goal 2014» lors de la 2e SFL Award Night.



Tour
4

HUIT COMMOTIONS CÉRÉBRALES POUR PHILIPPE MONTANDON

9.8.2014, 18h21
FC Aarau — FC St. Gallen

Pilier de la défense du FC St-Gall, Philippe Montandon subit, face au FC Aarau, la 8e commotion cérébrale en 16 ans de carrière. Une de trop, malgré le port d'une protection. A 32 ans, le capitaine des «Brodeurs» annoncera cinq mois plus tard qu'il met fin à une carrière de 378 matches, couronnée de 24 buts.



Tour
15



AMINE CHERMITI ÉCHOUE TROIS FOIS FACE À LA DÉFENSE DU FC AARAU

9.11.2014, 14h18
FC Aarau — FC Zürich

Ce FC Aarau — FC Zurich était un match à oublier pour les Argoviens. Sandro Wieser était expulsé après sa faute sur Gilles Yapi et le FC Aarau a perdu (0-1). Pourtant, une vidéo postée par les Argoviens eux-mêmes allait faire le buzz: Amine Chermiti bottant un penalty, Joël Mall parant l'envoi, puis également la reprise du Tunisien; enfin, Igor Nganga sauvant une troisième fois d'un retourné spectaculaire. Plus de cinq millions de personnes ont aimé le clip dans les médias sociaux en l'espace de 24 heures. Le FC Aarau a tutoyé, un moment éphémère, la gloire mondiale.



Tour
15

LA FAUTE GROSSIÈRE DE SANDRO WIESER SUR GILLES YAPI

9.11.2014, 14h03
FC Aarau — FC Zürich

C'est le genre de tacle, qui peut mettre un terme à une carrière de footballeur. Après la faute de Sandro Wieser, le genou du stratège du FC Zurich, Gilles Yapi, était en piteux état. Wieser (FC Aarau) était frappé d'une suspension de six matches, alors que l'Ivoirien du FCZ revenait à la compétition le 4 septembre 2015, soit après 308 jours d'absence. Yapi a fait son retour contre le FC Thoune, où joue désormais Sandro Wieser!

Tour
19



PREMIÈRE POUR LE SPRAY DES ARBITRES DES ARBITRES

7.2.2015, 17h49
FC Lugano — FC Bienne

Le spray des arbitres est en vigueur sur les terrains suisses depuis le début de la 2e phase du championnat 2014/15. C'est le 7 février 2015 que les arbitres helvétiques ont officiellement utilisé le fameux spray pour la première fois en SFL. Le but visé est de mieux faire respecter la distance du mur lors d'un coup franc.

MOMENTS INOUBLIABLES

Rétrospective 2014/15



Tour
21

UN JOKER NOMMÉ ALMERARES MARQUE APRÈS 14 SECONDES

21.2.2015, 16h30
FC Schaffhausen — Servette FC

L'attaquant du FC Schaffhouse Federico Almerares est entré en jeu face au Servette FC après 73 minutes. Exactement 14 secondes plus tard, il égalisait (1-1). Jamais un «joker» n'avait marqué plus vite en Brack.ch Challenge League. Or, le FC Schaffhouse a tout de même fini par perdre la partie (1-2).



Tour
21

LES CHUTES DE NEIGE ONT ENTRAÎNÉ L'ARRÊT DU MATCH

21.2.2015, 21h24
FC Sion — FC St. Gallen

L'arbitre Stéphane Studer arrêta la rencontre entre le FC Sion et le FC St-Gall à la 67e minute. Les fortes chutes de neige avaient rendu la pelouse de Tourbillon glissant et dangereux. Valaisans et Saint-Gallois en étaient encore à 0-0. Le match a été entièrement rejoué le 18 mars 2015 (3-0) et fit à nouveau couler de l'encre (voir sous 18.3.2015).



Tour
28

ETOUNDI MARQUE SANS CHAUSSURE — POINT DE RÈGLEMENT

18.4.2015, 20h31
FC Zürich — FC St. Gallen

Ce but, marqué par l'attaquant du FCZ, Franck Etoundi, face au FC St-Gall, à l'occasion de la 28e journée, a fait polémique. Au moment de son shoot, il manquait, en effet, une chaussure au buteur sénégalais. Les St-Gallois se sont empressés de déposer un protêt, prestement retiré après leur succès (2-1). But valable ou non? Le règlement nous fournit la réponse: «Si un joueur perd accidentellement une chaussure et joue immédiatement le ballon et / ou marque un but, il n'y a pas d'infraction.»



Tour
33

LE FC BÂLE CONQUIERT SON SIXIÈME TITRE DE CHAMPION EN SÉRIE

17.5.2015, 17h52
FC Basel — BSC Young Boys

A quatre journées de la fin du championnat, le FC Bâle a conquis le 18e titre de champion de son histoire, en faisant match nul (0-0) contre YB. Avec ce 6e sacre consécutif, les Bâlois ont amélioré leur propre record en la matière. Les Young Boys avaient été champions quatre fois de suite (de 1957 à 1960).



Tour
21

MOUSSA KONATÉ MARQUE LE BUT LE PLUS RAPIDE DE L'HISTOIRE DE LA RSL

18.3.2015, 18h30 (Match en retard)
FC Sion — FC St. Gallen

Dans ce match à rejouer entre le FC Sion et le FC St-Gall (voir 21.2.2015), Moussa Konaté a inscrit le but le plus rapide jamais marqué en RSL (10 secondes). Sion s'est imposé 3-0. L'attaquant sénégalais effaçait le précédent record du Bâlois Mile Sterjovski (2006). Il a également fait mieux que le plus prompt en BCL, Diego Quintero (11 secondes).



COUP DU CHAPEAU RECORD ET MÊME QUATRE BUTS POUR GORAN KARANOVIC

25.5.2015, 17h31
FC St. Gallen — FC Aarau

C'était le jour de Goran Karanovic: l'attaquant du FC St-Gall inscrit quatre buts lors de la victoire 5-1 face au FC Aarau. En prime, l'attaquant était gratifié du «coup du chapeau» le plus rapide réalisé depuis une décennie en Raiffeisen Super League, soit sept minutes. Ce n'était pas tout: cet Argovien envoyait ainsi, quasi tout seul, le club de son canton d'origine en Brack.ch Challenge League.



MARCO STRELLER FAIT SES ADIEUX

29.5.2015, 20h25
FC Basel — FC St. Gallen

Avec Marco Streller, c'est un des plus grands footballeurs bâlois de l'histoire, qui tirait sa révérence à près de 34 ans. Au plus haut niveau helvétique, Streller a disputé 249 matches (119 buts), dont 233 avec le FC Bâle, sans compter ses 37 sélections en équipe de Suisse. Sans ses blessures, le capitaine et centre avant longiligne aurait conquis davantage que trois Coupes et huit titres de champion de Suisse avec le FC Bâle, qu'il avait pourtant quitté pour trois années de Bundesliga (et un titre de champion d'Allemagne avec Stuttgart en 2007/55 matches, 9 buts).

RAIFFEISEN SUPER LEAGUE

Après le 0-0 contre le BSC Young Boys, le 17 mai 2015 au Parc St-Jacques, le FC Bâle était assuré du titre de champion de Suisse à trois journées de la fin du championnat déjà. Le dixième titre de champion du FCB depuis le changement de millénaire, le 18e de l'histoire du club rhénan. C'était aussi un sixième sacre consécutif, ce qui améliore encore le record en la matière que les Bâlois détenaient déjà depuis la saison précédente. A la fin du championnat, l'avance des Bâlois sur le BSC Young Boys se montait à douze points. Seules 4 des 36 journées ont vu un autre club leader du classement (à chaque fois le FC Zurich). Les Bâlois ont occupé la 1re place sans discontinuer dès la 14e journée de RSL. Le BSC Young Boys a terminé l'exercice à la 2e place, devançant également nettement le reste des clubs. La place de dauphin leur donne également accès aux qualifications de la Ligue des Champions.

La lutte était serrée pour l'obtention des places qualificatives en Europa League. Après une seconde moitié de saison plutôt cahotante, le FC Zurich a tout de même fini par arracher la 3e place finale, devançant d'un seul point le toujours étonnant FC Thoune, également qualifié pour les qualifications de l'Europa League. Très mal parti dans ce championnat, le FC Lucerne a cru pouvoir arracher in extremis sa qualification, mais finalement sa 5e place finale n'a pas suffi. Cette dernière aurait donné accès à l'Europa League, si le vainqueur de la Coupe n'avait pas été le FC Sion (7e seulement du championnat). Car si le FC Bâle avait réalisé le doublé, c'est bien le 5e du championnat qui aurait décroché son sésame pour l'Europe. Or, Sion, fidèle à sa tradition, a glané une 13e Coupe en 13 finales, en s'imposant, à Bâle, face au FCB (3-0).

Les Lucernois avaient manqué leur début de championnat (18 matches / 13 points seulement) et occupaient même la dernière place du championnat jusqu'à la 21e journée, refilant la lanterne rouge au FC Aarau, à la faveur d'un net 4-0 dans le duel direct. Le FC Aarau n'allait plus s'en relever. La relégation des Argoviens en Brack.ch Challenge League était chose

acquise après 35 des 36 journées. Le néo-promu, le FC Vaduz, avait fait longtemps très belle figure, avant de passer une fin de saison moins tranquille. Mais l'équipe de la Principauté du Liechtenstein sauvait sa place dans l'élite professionnelle suisse pour un petit point au détriment d'Aarau.

BRACK.CH CHALLENGE LEAGUE

Le FC Wohlen a constitué la grande surprise du championnat de Brack.ch Challenge League de la saison 2014/15. Pendant les trois quarts du championnat, les Argoviens ont pu croire à leur promotion. Finalement, ils ont terminé le championnat à la 3e. La promotion concernait finalement le FC Lugano et le Servette FC, deux équipes de grande tradition du football helvétique. Les Luganais se sont installés en tête après la 32e journée, pour ne plus la lâcher. La promotion des «Bianconeri» était assurée après leur succès 2-0 à Bienne, à l'occasion de la 35e et avant-dernière journée. Le FC Lugano est de retour au plus haut niveau professionnel après 13 ans d'absence.

La lutte contre la relégation a concerné longtemps la moitié de la BCL et jusqu'au bout quatre équipes. C'est le néo-promu, le FC Le Mont LS, qui s'en est sorti le premier de ce quatuor; le FC Chiasso, le FC Wil et le FC Bienne restant guettés par la relégation en Promotion League jusqu'à l'ultime journée. Les Tessinois et les Saint-Gallois sauvaient leur place en BCL en gagnant leur ultime défi de la saison, alors que les Seelandais, battus 1-0 par le FC Schaffhouse, étaient relégués sur le terrain.

Or, au lendemain de la fin du championnat, l'Autorité de recours pour les licences communiquait que le Servette FC n'obtiendrait pas sa licence pour la saison 2015/16. Selon le règlement, les Servettiens se voyaient éliminés du football professionnel suisse, alors que le présumé relégué, le FC Bienne, récupérerait in extremis sa place en BCL.

C'est le Neuchâtel Xamax FCS, en tant que formation promue de Promotion League, qui complétera le championnat en 2015/16.



LE FC LUGANO FÊTE SON TITRE DE CHAMPION DE SUISSE BCL

30.5.2015, 19h55
FC Lugano — FC Wohlen

Le FC Lugano s'est assuré le titre en Brack.ch Challenge League, à l'occasion de la 35e et avant-dernière journée, assurant simultanément sa promotion en Raiffeisen Super League après 13 années d'absence. Triple champion de Suisse, le FC Lugano accomplira donc une 55e saison au plus haut niveau helvétique.

MEILLEUR BUTEUR

SHKELZEN GASHI

MEILLEUR GARDIEN

FRANCESCO RUSSO



22 BUTS

FC BASEL 1893



80% DE TIRS REPOUSSÉS

FC LUGANO

JOUEUR LE PLUS ÂGÉ

PAVEL PERGL

JOUEUR LE PLUS JEUNE

ANDI ZEQRIRI



14.11.1977

FC VADUZ



22.06.1999

FC LAUSANNE-SPORT

COMMIS LE PLUS DE FAUTES

SAMIR FAZLI

SUBI LE PLUS DE FAUTES

CARLITOS



98 FAUTES COMMISES

FC WIL 1900

111 FAUTES SUBIES

FC SION

JOUEUR LE PLUS ENDURANT BCL

EZGJAN ALIOSKI

JOUEUR LE PLUS ENDURANT RSL

KIM JAGGY



3'150 MINUTES



FC SCHAFFHAUSEN



3'140 MINUTES



FC AARAU

BUTS



BUTS

517



AUTOGOALS

9



PENALTIES SIFFLÉS

55

40 penalties transformés

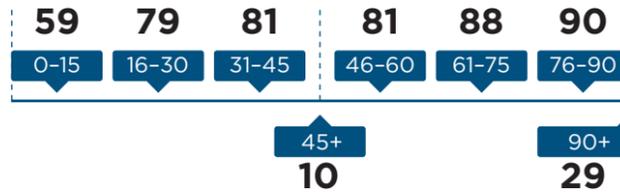
BUTS À DOMICILE

289

BUTS À L'EXTÉRIEUR

228

NOMBRE DE BUTS PAR TRANCHE



JOUEUR AYANT MARQUÉ LE PLUS GRAND NOMBRE DE BUTS

Shkelzen Gashi



VICTOIRE AVEC LE SCORE LE PLUS ÉLEVÉE



JOUEUR AVEC LE PLUS GRAND NOMBRE DE TIRS AU BUT

Moussa Konaté

48 tirs au but

JOUEUR POSSÉDANT LE MEILLEUR POURCENTAGE DE BUTS MARQUÉS PAR ÉQUIPE

34 %
Moussa Konaté

JOUEURS / GARDIENS / TEAMS

NATIONALITÉS



LE TOP-3 DES NATIONS AYANT FOURNI LE PLUS DES JOUEURS



JOUEUR LE PLUS ÂGÉ / LE BENJAMIN

1977 1998

Pavel Pergl
14.11.1977

Robin Huser
24.01.1998

TOTAL CARTONS JAUNES

809

TOTAL CARTONS ROUGES

43

JOUEUR AVEC LE PLUS GRANDS TEMPS D'ENGAGEMENT



JOUEUR AVEC LE PLUS GRAND NOMBRE DE TIRS SUR POTEAUX ET LATTE

Dario Lezcano
6 tirs

GARDIEN AYANT PARÉ LE PLUS DE TIRS

David Zibung
76 pour cent



JOUEUR LE PLUS SOUVENT VICTIME DE FAUTES
Carlitos

EQUIPE AYANT RÉCOLTÉ LE PLUS DE CARTONS

101



L'ÉQUIPE AVEC LE PLUS GRAND NOMBRE D'OCCASIONS DE BUT



207

SPECTATEURS

LA MEILLEURE AFFLUENCE



34'231
0:0, 17.05.2015, tour 33



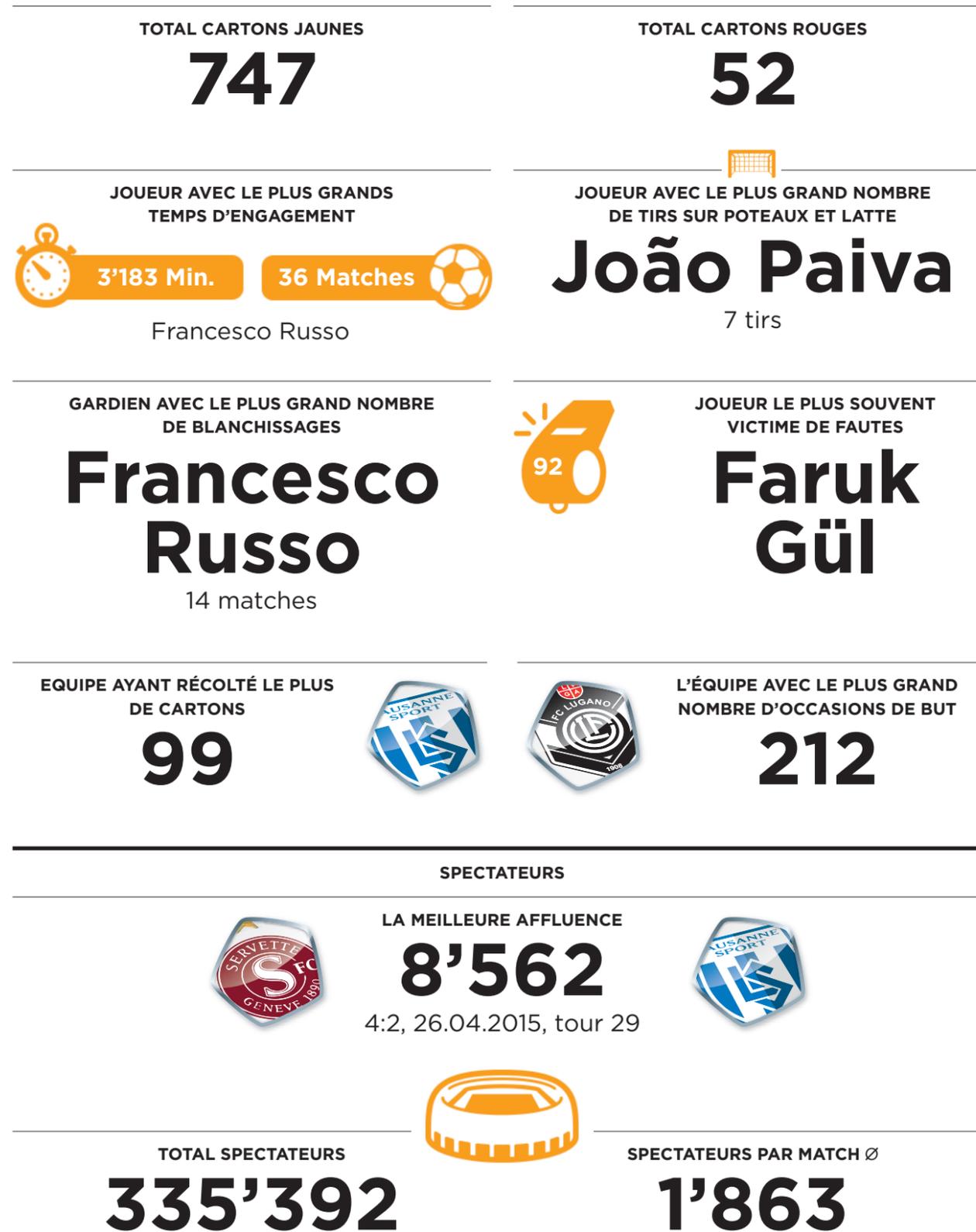
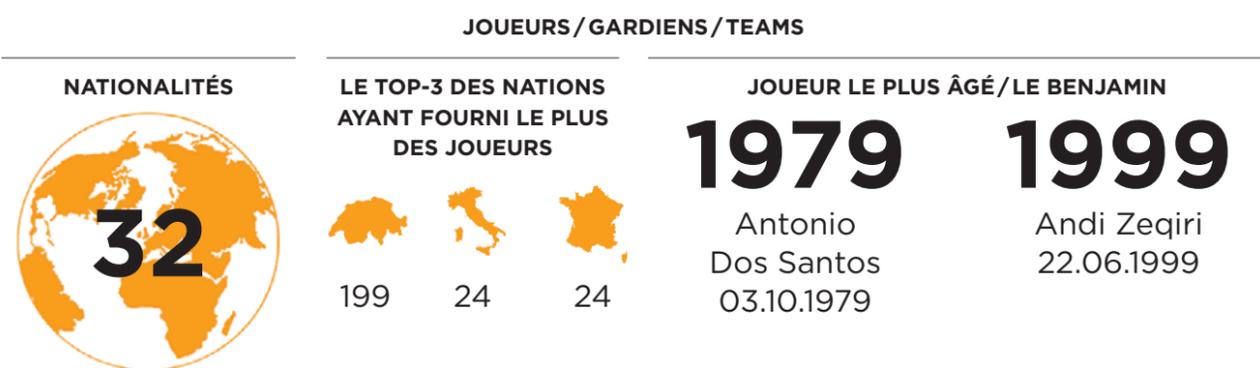
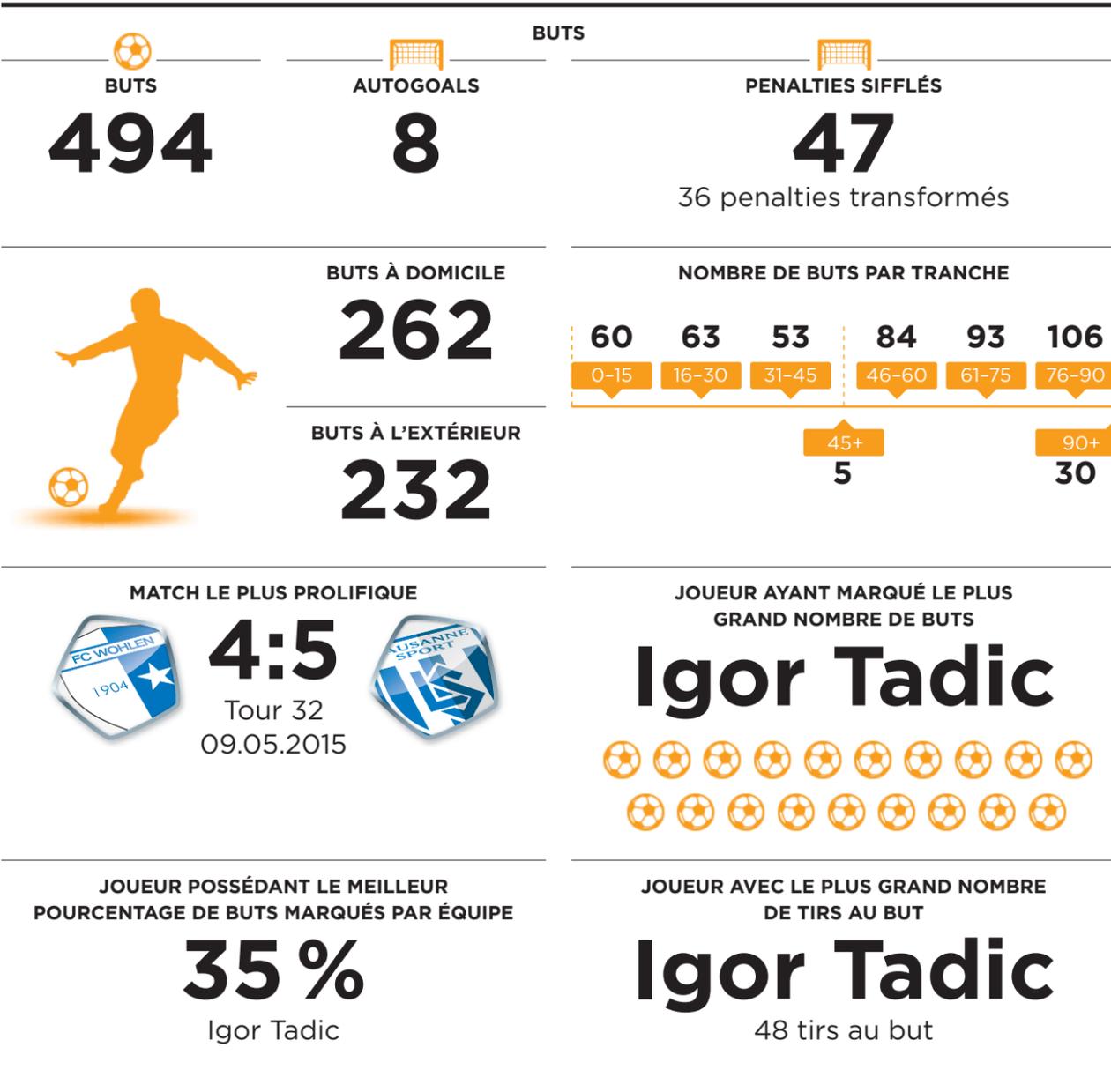
TOTAL SPECTATEURS

1'956'021



SPECTATEURS PAR MATCH Ø

10'867



CLASSEMENTS

CLASSEMENT FINAL 2014/15

RAIFFEISEN SUPER LEAGUE						
	MATCHES	V	N	D	BUTS	POINTS
1. FC BASEL 1893	36	24	6	6	84:41	78
2. BSC YOUNG BOYS	36	19	9	8	64:45	66
3. FC ZÜRICH	36	15	8	13	55:48	53
4. FC THUN	36	13	13	10	47:45	52
5. FC LUZERN	36	12	11	13	54:46	47
6. FC ST. GALLEN	36	13	8	15	57:65	47
7. FC SION	36	12	9	15	47:48	45
8. GRASSHOPPER CLUB ZÜRICH	36	11	10	15	50:56	43
9. FC VADUZ	36	7	10	19	28:59	31
10. FC AARAU	36	6	12	18	31:64	30

BRACK.CH CHALLENGE LEAGUE

1. FC LUGANO	36	22	8	6	64:31	74
2. FC WOHLLEN	36	20	4	12	57:43	64
3. FC WINTERTHUR	36	15	8	13	65:49	53
4. FC SCHAFFHAUSEN	36	13	8	15	55:54	47
5. FC LAUSANNE-SPORT	36	12	8	16	47:57	44
6. FC LE MONT LS	36	10	9	17	39:56	39
7. FC CHIASSO	36	9	12	15	30:49	39
8. FC WIL 1900	36	9	10	17	47:63	37
9. FC BIEL-BIENNE*	36	7	12	17	39:52	33
10. SERVETTE FC**	36	20	7	9	51:40	67

■ Promotion ■ Relégation V: Victoire N: Nul D: Défaite

* Avec le refus de la licence pour le Servette FC, le FC Biel-Bienne conserve sa place en Brack.ch Challenge League

** Refus de la licence et relégation en Promotion League

MEILLEURS BUTEURS 2014/15

RAIFFEISEN SUPER LEAGUE	CLUB	BUTS
1. SHKELZEN GASHI	FC BASEL 1893	22
2. GUILLAUME HOARAU	BSC YOUNG BOYS	17
MARCO SCHNEUWLY	FC LUZERN	17
4. MOUSSA KONATÉ	FC SION	16
5. MUNAS DABBUR	GRASSHOPPER CLUB ZÜRICH	13

BRACK.CH CHALLENGE LEAGUE

1. IGOR TADIC	FC SCHAFFHAUSEN	19
2. PATRICK BENGONDO	FC WINTERTHUR	16
3. JOÃO PAIVA	FC WINTERTHUR	15
4. CRISTIAN IANU	FC LAUSANNE-SPORT	13
5. DAVIDE MARIANI	FC SCHAFFHAUSEN	12

TROPHÉE M-21 2014/15

RAIFFEISEN SUPER LEAGUE	NOMBRE DE MATCHES	ALIGNEMENT DE JOUEURS EN MINUTES	Ø NOMBRE DE JOUEURS PAR MATCH
1. BSC YOUNG BOYS	30	6'850	2,54
2. FC ZÜRICH	30	5'333	1,98
3. FC AARAU	30	3'982	1,47

BRACK.CH CHALLENGE LEAGUE

1. FC LAUSANNE-SPORT	30	9'926	3,68
2. FC WIL 1900	30	8'934	3,31
3. FC WINTERTHUR	30	7'951	2,94

TROPHÉE FAIR-PLAY 2014/15

RAIFFEISEN SUPER LEAGUE	NOMBRE JAUNES	NOMBRE JAUNE/ROUGE	NOMBRE ROUGE	BONUS-MALUS	POINTS FAIR-PLAY
1. FC THUN	74	2	0	-29	51
2. BSC YOUNG BOYS	71	1	0	-19,25	54,75
3. FC AARAU	64	1	3	-22,25	59,75

BRACK.CH CHALLENGE LEAGUE

1. FC BIEL-BIENNE	65	1	1		73
2. SERVETTE FC	70	1	1		78
3. FC WINTERTHUR	56	3	3		80

Carton jaune: 1 point de pénalité

Carton jaune/rouge: 3 points de pénalité

Carton rouge: 5 points de pénalité

Bonus/malus pour comportement général des clubs

TROPHÉE M-21

Le Trophée M-21 est un instrument de promotion destiné à encourager les clubs à faire jouer les jeunes joueurs suisses, nés en 1993 ou plus jeunes (pour la saison 2014/15), qui sont susceptibles d'être appelés en sélections nationales ou qui ont été formés dans des clubs helvétiques. Journée après journée, les minutes jouées par ces joueurs sont additionnées. A la fin de la saison, le classement reflète fidèlement l'emploi fait dans chaque club de ces joueurs talentueux de moins de 21 ans. Afin de tenir compte d'éventuelles déformations statistiques, il n'est tenu compte que des 30 premières journées de la saison.

Le BSC Young Boys triomphe pour la saison 2014/15 en RSL, avec 2,54 joueurs au statut M-21, utilisés en moyenne par match (saison précédente: FC Zurich 1,95). Suivent le FC Zurich (1,98) et le FC Aarau (1,47). En BCL, le FC Lausanne-Sport a même eu recours, en moyenne, à 3,68 espoirs par partie (saison précédente: FC Locarno 4,88). Suivent le FC Wil (3,31) et le FC Winterthour (2,94).

TROPHÉE FAIR-PLAY

Le classement du Trophée fair-play est établi, tant pour la Raiffeisen Super League que la Brack.ch Challenge League, en fonction du nombre des avertissements (1 point de pénalité), des expulsions après deux avertissements (3) et des expulsions pour carton rouge (5). En RSL, il existe, en plus, un système de bonus/malus, compte tenu du comportement général de l'équipe.

Le FC Thoune a remporté le classement du Trophée fair-play 2014/15 de RSL avec 51 points de pénalité, devant le BSC Young Boys (54,75) et le FC Aarau (59,75). En BCL, le Trophée est revenu au FC Bienne (73 points de pénalité), suivi du Servette FC (78) et du FC Winterthour (80).

Le Trophée est doté de CHF 100'000, tant en RSL qu'en BCL. Le vainqueur touche CHF 50'000, le dauphin 30'000 et le troisième 20'000.

COUPES EUROPÉENNES

Résumé sportif

FC BÂLE (1er)

Le FC Bâle n'a pas eu à passer par les qualifications pour jouer la phase de groupes de la Ligue des Champions. Le champion de Suisse 2014 a, en effet, profité du fait que le Real Madrid, vainqueur de la Ligue des Champions 2014, s'est qualifié pour la compétition de la saison 2014/15 par le biais du championnat d'Espagne. Après deux victoires à domicile face à Liverpool (1-0) et au champion de Bulgarie, Ludogorets (4-0), et malgré trois défaites contre le tenant du titre, Real Madrid (1-5 et 0-1), et à Ludogorets (0-1), les Bâlois ont conquis de haute lutte leur qualification pour les huitièmes de finale, en allant décrocher le match nul (1-1) à Anfield Road, au détriment du FC Liverpool, lors de la 6e et dernière journée. En huitièmes de finale, les Bâlois étaient contraints à un nul (1-1) par le FC Porto au Parc St-Jacques, avant de s'incliner nettement au Portugal (0-4) et d'être éliminés de la compétition.

Total des points pour le classement UEFA: 15,0

GRASSHOPPER CLUB ZÜRICH (2e)

En tant que vice-champion de Suisse, le Grasshopper Club Zurich a dû disputer le 3e tour de qualification de la Ligue des Champions. Battus 2-0 par Lille au Letzigrund à l'aller, les Grasshoppers se sont bien battus au retour, mais le match nul en France (1-1) n'a pas suffi. Les Zurichois ont bénéficié d'une autre chance, ensuite, en Europa League, où l'adversaire était belge pour le compte des barrages pour accéder à la phase de groupes. GC a été battu à domicile par le Club Bruggeois (1-2). Le 3e du championnat de Belgique remportait également le match retour (1-0). La saison internationale de GC était ainsi terminée.

Total des points pour le classement UEFA: 0,5

BSC YOUNG BOYS (3e)

Le BSC Young Boys a passé sans encombre les deux premiers tours qualificatifs de l'Europa League, face à un représentant de Chypre (Ermiş Aradippou), d'abord, puis un de Hongrie (Debrecen). Qualifiés pour la phase de groupes, les Bernois ont acquis quatre victoires (deux face au Slovan

Bratislava et une contre le Sparta Prague, sans oublier le beau succès sur le SSC Napoli). Derrière les Parthénopéens, les Suisses ont fini 2es de leur groupe avec 12 points, se qualifiant, ainsi, pour les seizièmes de finale, où Everton s'avérait, cependant, trop fort. Les Anglais s'imposaient d'abord en Suisse (4-1), puis chez eux à Liverpool (3-1 au Goodison Park). L'attaquant belge Romelu Lokaku signait, à lui seul, 5 des 7 buts des Anglais.

Total des points pour le classement UEFA: 11,5

FC LUCERNE (4e)

4e du championnat de Raiffeisen Super League, le FC Lucerne a dû commencer son aventure européenne au stade du 2e tour qualificatif de l'Europa League. L'équipe de Suisse centrale a partagé l'enjeu à deux reprises sur le score de 1-1 avec la formation écossaise du St. Johnstone FC. Après la prolongation du match retour en Ecosse, le FC Lucerne était éliminé aux tirs au but (4-5). La saison internationale s'achevait ainsi prématurément pour les Lucernois.

Total des points pour le classement UEFA: 1,0

FC ZÜRICH

(VAINQUEUR COUPE SUISSE, 5e)

En tant que vainqueur de la Coupe de Suisse, le FC Zurich accédait directement aux barrages de l'Europa League, étape franchie victorieusement par les Zurichois, vainqueurs 3-1 en Slovaquie (face au Spartak Trnava) et qualifiés pour la phase de groupes après le 1-1 au match retour au Letzigrund. Les Suisses s'inclinaient lors de la 1re journée en Chypre (3-2 pour Apollon Limassol), mais ils obtenaient un point méritoire au Letzigrund, face à Borussia Mönchengladbach (1-1), l'équipe de leur ancien entraîneur, Lucien Favre. Le FCZ remportait ses deux autres matches à domicile (3-2 contre Villarreal, 3-1 contre Limassol). Malgré la nette défaite en Espagne (4-1 pour Villarreal), une qualification pour les seizièmes de finale restait possible. Lors de la 6e et ultime journée, l'obstacle Gladbach s'est cependant avéré infranchissable (3-0 pour les Allemands). 3e de son groupe, le FCZ était éliminé.

Total des points pour le classement UEFA: 6,5

Fabian Frei (à g.) se réjouit avec Shkelzen Gashi de son ouverture du score face au FC Liverpool, sous les yeux de Raheem Sterling. Le 1-1, obtenu lors de l'ultime journée de la phase de groupes, a suffi au bonheur du FCZ, qualifié pour les huitièmes de finale de la Ligue des Champions.

Le BSC Young Boys s'est incliné face à Everton, aussi bien à domicile (1-4) qu'en Angleterre (1-3). Le Belge Romelu Lukaku (au centre) a marqué 5 des 7 buts anglais à lui seul; ici le 3-1 face au portier d'YB, Yvon Mvogo (à g.), et à l'arrière Jan Lecjaks.



EXPLICATIONS SUR LE CLASSEMENT UEFA DES CLUBS PAR PAYS

L'UEFA établit un classement par nation des clubs sur 5 ans. Ce classement décide du nombre de places en Ligue des Champions et en Europa League revenant à chaque pays. Mieux est le classement d'un pays, plus il aura de représentants dans les compétitions européennes des clubs. Pour ce, on additionne les points des victoires (2 points, et non 3, en phases de groupes) et matches nuls (1), le tout accompagné de bonifications en cas de qualification pour une étape suivante. On additionne les points obtenus par chaque pays et les divise, en fin de saison, par le nombre de clubs participants du pays. Le total de la saison compte pour le coefficient UEFA avec les totaux des 4 saisons précédentes. Et, chaque année, le millésime le plus ancien laisse sa place au total du millésime qui vient de se jouer.

Mais, le classement arrêté à la fin d'une saison, n'entre pas immédiatement en vigueur, mais seulement la saison d'après (exemple: le total des saisons 2010/11 jusqu'à 2014/15 ne s'appliquera pas pour la saison 2015/16, mais seulement en 2016/17). De cette façon, on sait au début d'un championnat pour combien de places en compétition internationale joue chaque ligue.

Les 5 clubs suisses ont amené au total 34,5 points (divisé par le nombre des clubs=6,9 points pour la Suisse) au classement quinquennal arrêté à la fin de la saison 2014/15, ce qui valait à notre pays, à la fin de la saison 2014/15 un bon 11e rang sur 54 pays – le meilleur classement jamais occupé par la Suisse et ses clubs. Dès lors, on sait que pour la saison 2016/17, la Suisse disposera d'un qualifié d'office pour la phase de groupes en Ligue des Champions! La Suisse disposera également d'une place fixe en phase de groupes de l'Europa League, place qui échoira au vainqueur de la Coupe de Suisse.

LES PLACES DE LA SUISSE DANS LE CLASSEMENT UEFA ÉTABLI SUR 5 ANS

ANNÉE	RANG	VALEUR SAISON	VALEUR SUR 5 ANS
2015	11	6,900	34,375
2014	13	7,200	33,225
2013	13	8,375	28,925
2012	14	6,000	26,800
2011	16	5,900	24,900
2010	13	5,750	28,375
2009	15	2,900	25,250
2008	16	6,250	24,225
2007	17	4,100	23,850
2006	16	9,375	25,875
2005	19	2,625	20,875
2004	13	1,875	22,375
2003	13	5,875	26,250

SFL AWARD NIGHT



Shkelzen Gashi (FC Bâle, à gauche) et Cristian Ianu (pour son temps passé au FC Lausanne-Sport) ont reçu la distinction de meilleur joueur de leur catégorie en 2014, soit la Raiffeisen Super League, respectivement la Brack.ch Challenge League. C'était le 2 février 2015, à l'occasion de la 2e SFL Award Night. Révélation de l'année, le Bâlois Breel Embolo (à droite) a même reçu la distinction suprême dans deux catégories.



→

Les supporters, et parmi eux de très jeunes fans, ont fait un triomphe aux joueurs de la SFL, à leur arrivée au centre culturel et de congrès de Lucerne.

La 2. SFL Award Night était l'occasion pour les supporters de côtoyer de près leurs idoles, comme ici, le défenseur du FC Vaduz, Florian Stahel.



←

Le directeur général de la Raiffeisen, Pierin Vincenz, remet le trophée Best Player RSL. Le banquier est entouré par le CEO de la SFL, Claudius Schäfer (à g.), et le Président de la SFL, Heinrich Schifferle (à dr.), accompagné de son épouse.

Les deux anciennes Miss Suisse, Melanie Winiger et Christa Rigozzi, ont joué de leur charme et mené de mains de maîtres toute la soirée au KKL de Lucerne.



AWARD

«**Best Player 2014**»
Raiffeisen Super League

«**Best Player 2014**»
Brack.ch Challenge League

«**Best Youngster 2014**»
Swiss Football League

«**Best Coach 2014**»
Swiss Football League

«**Dream Team 2014**»
Raiffeisen Super League

«**Dream Team 2014**»
Brack.ch Challenge League

«**Mon joueur 2014**»
Joueur préféré du public

«**Best Goal 2014**»
Swiss Football League

VAINQUEURS

Shkelzen Gashi
FC Basel / Grasshopper Club Zürich

Cristian Ianu
FC Lausanne-Sport
(transféré au FC Lucerne)

Breel Embolo
FC Basel

Urs Fischer
FC Thun

Vačlik Basel, **Lang** GC, **Schär** Basel, **Suchy** Basel, **Xhaka** Basel, **Schönbächler** FCZ, **Chikhaoui** FCZ, **Frei** Basel, **Steffen** YB, **Gashi** Basel/GC, **Streller** Basel

Russo Lugano, **Sauthier** Servette, **Dams** Servette, **Urbano** Lugano, **Alioski** Schaffhausen, **Brahimi** Wohlen, **Pezzoni** Wohlen, **Basic** Lugano, **Vonlanthen** Servette, **Bengondo** Winterthur, **Ianu** Lausanne

Breel Embolo
FC Basel

Renato Steffen
BSC Young Boys



RAPPORT FINANCIER

2014/15

Rapport de l'organe de révision	68
Compte d'exploitation ordinaire	70
Compte d'exploitation extraordinaire	75
Fonds de formation	76
Fonds de l'équipe nationale	77
Fonds II: Soutien terrains	78
Fonds III: Sécurité	79
Bilan	80
Annexe aux comptes annuels	82

RAPPORT FINANCIER

Swiss Football League

Voici, au nom du comité et à l'attention de l'Assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2015 les comptes d'exploitation ordinaire et extraordinaire, le bilan au 30 juin 2015, les décomptes du Fonds de formation, du Fonds de l'équipe nationale, du Fonds pour la remise en état des terrains de jeu ainsi que du Fonds de sécurité pour la saison 2014/15 ainsi que les budgets pour la saison 2015/16.



ROGER BIGGER
Trésorier de la
Swiss Football League

1. COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

Avec des recettes de CHF 26'802'009 et des dépenses de CHF 26'797'009, le compte d'exploitation ordinaire de la saison 2014/15 clôture sur un excédent de recettes de CHF 5'000. Les recettes enregistrées se situent CHF 374'009 au-dessus du budget établi. Ainsi, la SFL a pu procéder à une distribution plus élevée que budgétée aux clubs (selon décision du comité). Les positions suivantes du budget présentent une différence de plus de 5 pour cent par rapport au budget initial:

Recettes

- Amendes +129'950
- Droits TV internationaux –36'258
- Autres recettes +235'286 (remboursement TVA)
- Recettes de titres –13'112
- Taxe de participation FC Vaduz +50'186

Dépenses

- Frais de personnel +105'708 (réajustement des comptes des assurances sociales, engagement responsable RSE et prévention)
- Frais liés aux locaux +30'058 (réaménagement accueil SFL)
- Frais des commissions, conférences –66'988

- Travaux juridiques –46'015 (coûts plus bas pour juristes externes)
- Bureau et administration –34'048

Grâce aux recettes plus élevées ainsi qu'au respect particulièrement conséquent et rigoureux des dépenses, la SFL est en mesure de verser le montant réjouissant de CHF 1'052'824 aux clubs de la Raiffeisen Super League et de la Brack.ch Challenge League, soit CHF 644'824 au-dessus du budget.

Il ressort de l'activité ordinaire de la SFL un excédent de recettes de CHF 5'000. Le comité propose à l'Assemblée générale de reporter cet excédent de recettes sur le capital.

2. COMPTE D'EXPLOITATION EXTRAORDINAIRE

Avec des dépenses de CHF 5'640'660, le compte d'exploitation extraordinaire reste CHF 194'340 en dessous du budget. Avec son versement de CHF 2'858'265 (CHF 208'265 au-dessus du budget), la Société du Sport-Toto apporte une contribution importante au soutien des équipes espoirs des 13 partenaires du label. Avec la participation du FC Bâle à la phase de groupe de la compétition de la saison 2013/14, le versement de solidarité de l'UEFA Champions League s'est élevé à CHF 860'180. La moitié de ce montant est versé au Fonds de formation; les autres 50 pour cent sont directement versés

aux clubs de SFL selon les critères du label de formation.

Le prélèvement nécessaire sur le Fonds de formation pour équilibrer ce compte s'élève ainsi à CHF 1'922'215.

Au total, les 13 partenaires du label ont reçu un montant de CHF 4'559'317 (année précédente 4'421'405) pour leurs efforts en matière de promotion de la relève y compris le soutien du projet «Footeco» d'un montant de CHF 1'129'942 (année précédente CHF 870'295).

3. BILAN

Avec des actifs de CHF 20'158'461,87 et des passifs de CHF 19'549'085,32, le capital propre de la SFL s'établit à CHF 609'376 au 30 juin 2015. L'évolution des fonds propres se présente de la manière suivante:

	CHF
Capital au 1.7.2014	604'376,55
Gain selon le compte d'exploitation ordinaire 2014/15	5'000,00
Capital au 30.6.2015	609'376,55

L'importance du poste débiteur est le fait des factures déjà établies à l'attention des partenaires marketing et TV pour la saison 2015/16. Ce montant a été porté aux passifs transitoires.

Au 30 juin 2015, le compte courant de l'ASF présente un solde de CHF 877'033 en faveur de l'ASF.

Le portefeuille titres est, comme jusqu'alors, déposé auprès du Credit Suisse. A la date du bilan au 30 juin 2015, la valeur du dépôt prise en compte au cours du jour se situait au-dessus de la valeur comptable (valeur d'achat).

Le solde du Fonds de l'équipe nationale s'élève à CHF 2'503'851 (année précédente 2'047'257), celui du Fonds de formation à CHF 2'674'180 (année précédente 2'501'158). Ces positions font l'objet d'un commentaire séparé.

L'avoir net des clubs s'élevait à CHF 74'510 à la date de référence.

Les passifs transitoires d'un montant total de CHF 12'455'356 comprennent les positions principales suivantes:

- Versement préalable de la Société du Sport-Toto / Swisslos de CHF 1'538'269 pour la période 1.7. – 31.12.2015;
- délimitation du versement préalable de CHF 6'000'000 des partenaires marketing et TV;
- délimitation du versement de CHF 3'852'824 aux clubs de SFL provenant

du compte ordinaire et du compte de l'équipe nationale selon les décisions du comité.

4. FONDS DE FORMATION

Lors de l'exercice sous rapport, les contributions de formation représentant un montant de CHF 1'082'250 se situaient au-dessus du budget à raison de CHF 82'250, ce qui est le fait d'une activité de transferts accrue en RSL et en BCL. Compte tenu du transfert de l'excédent du Fonds pour la remise en état des terrains de jeu d'un montant de CHF 82'897, de la part du montant de solidarité de l'UEFA Champions League d'un montant de CHF 430'090 ainsi que de l'attribution de CHF 500'000 provenant du Fonds de l'équipe nationale, le total des recettes s'élevait à CHF 2'095'237. Après déduction du transfert de CHF 1'922'215 au compte d'exploitation extraordinaire, le Fonds de formation disposait de CHF 2'674'180 au 30 juin 2015, ce qui représente une augmentation de CHF 173'022 par rapport à l'exercice précédent.

Le solde du Fonds de formation permet à la SFL de pouvoir suffisamment alimenter le compte d'exploitation extraordinaire également pour la saison prochaine.

La Ligue prévoit pour la nouvelle saison 2015/16 des recettes d'un montant de CHF 1'000'000 provenant des contributions de formation. Les 50 pour cent de la contribution de solidarité de l'UEFA Champions League représentent probablement CHF 313'500 pour la saison 2015/16. Comme les années précédentes, le montant provenant du Fonds pour la remise en état des terrains de jeu représente CHF 50'000. Le montant attribué provenant du compte 2015 de l'équipe nationale sera de CHF 500'000. Afin d'assurer l'équilibre du compte d'exploitation extraordinaire pour la saison 2015/16, l'affectation d'un montant de CHF 2'172'000 provenant du Fonds de formation sera nécessaire. De ce fait, le solde du fonds se réduira à CHF 2'365'680 au 30 juin 2016.

5. FONDS DE L'ÉQUIPE NATIONALE

La SFL est associée à raison de 50 pour cent au résultat financier positif ou négatif de l'équipe nationale. Pour la saison 2014/15, la Ligue reçoit un montant de CHF 2'150'337, qui résulte principalement du match de qualification pour l'EURO 2016 contre l'Angleterre à Bâle en

+ CHF au-delà du budget
– CHF en deçà du budget

automne 2014. En outre, la SFL a reçu sa part pour la participation à la CM 2014 au Brésil avec un montant de CHF 1'681'073 (budgété CHF 1'200'000).

Les paiements effectués aux clubs mettant des joueurs à disposition sont restés largement en deçà du budget avec un montant de CHF 74'816 sachant que de nombreux joueurs de l'équipe nationale sont engagés à l'étranger. Grâce au compte positif de l'équipe nationale, CHF 500'000 ont été versés au Fonds de formation et CHF 2'800'000 ont été répartis entre les clubs de RSL et de BCL selon la décision du comité. Le solde au 30 juin 2015 s'élevait à CHF 2'503'851, ce qui représente une augmentation de CHF 456'594 par rapport à l'exercice précédent.

L'ASF et la SFL ont signé, au printemps 2015, une nouvelle convention sur la participation de la SFL au compte de l'équipe nationale. Un montant de CHF 1'250'000 par année a été convenu. Ce montant apparaît pour la première fois dans le budget 2015/16, ce qui permet la SFL de verser CHF 500'000 au Fonds de formation pour 2015/16. Pour la saison 2015/16, il n'est pas prévu de verser de montant au compte d'exploitation ordinaire de la SFL. Les paiements aux clubs qui mettent des joueurs à disposition sont budgétés à raison de CHF 240'000. De plus, le comité prévoit de redistribuer au moins CHF 500'000 aux clubs de la SFL.

Le solde du Fonds de l'équipe nationale est budgété à CHF 2'513'851 au 30 juin 2016, ce qui représente une augmentation de CHF 10'000. L'évolution de ce compte démontre qu'en cas de qualification de l'équipe nationale, la SFL peut reverser ces montants aux clubs à des fins déterminées.

Le nouveau contrat avec l'ASF court jusqu'au 31 décembre 2018.

6. FONDS DE REMISE EN ÉTAT DES TERRAINS DE JEU

Ce fonds sert principalement à indemniser les clubs qui doivent déblayer leur terrain de la neige en hiver. Ce fonds est alimenté par la Société du Sport-Toto avec CHF 100'000 par saison. Les dépenses pour la remise en état des terrains ont été en-dessous du budget en raison de l'hiver particulièrement doux et le Fonds de formation a donc pu être alimenté avec un montant de CHF 82'897. Le solde du fonds reste inchangé et s'élève à CHF 150'000.

7. FONDS DE SÉCURITÉ

La sécurité dans les stades continuera à occuper la SFL. Durant la saison écoulée, toutes les dépenses du domaine de la sécurité et de la prévention ont été mises à la charge du Fonds de sécurité. L'alimentation de ce fonds se fait à charge du compte d'exploitation ordinaire par l'affection d'une partie des recettes provenant des amendes soit un montant de CHF 450'000. Avec CHF 429'074, les dépenses effectives pour la sécurité et le domaine des fans ainsi que pour les inspections de sécurité ont représenté CHF 20'926 de moins que le montant budgété. Ainsi la fortune du fonds s'élevait à CHF 277'391 au 30 juin 2015.

8. BUDGET

Avec des recettes de CHF 26'288'000 et des dépenses de CHF 26'283'000, le budget du compte d'exploitation ordinaire 2015/16 prévoit un bénéfice de CHF 5'000. Sur la page des recettes, la SFL peut compter sur un montant fixe de CHF 24'000'000 provenant des contrats TV et marketing existants (droits d'auteur) avec Cinetrade et InfrontRingier. Les autres recettes d'un montant de CHF 2'288'000 sont assurées entre autres par la vente des droits TV étrangers, soit CHF 375'000, par les cotisations annuelles des clubs, par la contribution de l'UEFA pour la procédure d'octroi des licences (CHF 260'000), par les indemnités de la Société du Sport-Toto pour la compétition, par la contribution de la LFV respectivement du FC Vaduz (CHF 900'000), par les recettes des titres, par d'autres rentrées ainsi que par les amendes (CHF 650'000).

Suite à l'adaptation de l'organisation au sein du secrétariat, les charges relatives au personnel subissent une légère hausse pour atteindre CHF 2'120'000.

Le budget pour les frais liés aux locaux est légèrement augmenté pour atteindre CHF 140'000.

Les dépenses pour les commissions, les conférences et les consultations sont fixées à CHF 865'000. Pour les travaux juridiques externes ainsi que pour les frais de procès et de recours, la SFL prévoit un montant de CHF 70'000.

Le montant prévu pour le domaine «Bureau et administration» a été réduit à CHF 272'500, sachant que les investissements pour l'informatique ont été effectués l'année passée.

Le montant prévu pour la position «Cadeaux, frais de représentation»

du compte d'exploitation est plus élevé que lors des années précédentes (+CHF 25'000). La raison est que la SFL va faire fabriquer une nouvelle coupe pour le champion de la RSL.

La position «Coûts des arbitres» reste une position importante. Dans le cadre de la convention existante, la Ligue verse à l'ASF les coûts effectifs de ce domaine dont le plafonnement a été fixé à CHF 2'000'000.

Dans le cadre de l'application des contrats TV et marketing, les coûts «Charges Marketing, Presse, RP» figurent au budget avec un montant de CHF 2'045'000, montant qui se compose de la manière suivante: aménagement archives TV (CHF 708'000), production d'images TV pour la BCL (CHF 360'000), réalisation branding, hospitalité et divers coûts de mise en vigueur (CHF 419'000), projets dans le domaine de la subvention pour responsabilité sociale (CHF 80'000) et enfin domaine Communication / Internet (CHF 288'000).

Le budget du domaine «Coûts de la compétition» reste inchangé avec un montant de CHF 875'000. Pour le système d'analyse des matches à l'attention des clubs, la SFL prévoit un montant de CHF 250'000. La convention avec la Première Ligue portant sur un montant de CHF 500'000 représente la position la plus importante.

La distribution des «Indemnités provenant des droits d'auteur» d'un montant de CHF 17475'000 est particulièrement appréciée des clubs. Les clubs de RSL reçoivent une prime fixe inchangée de CHF 7000'000 et la prime fixe pour les clubs de BCL reste à CHF 2'000'000.

Les clubs de RSL touchent en plus une indemnité en fonction de la valeur commerciale de la RSL d'un montant de CHF 3'500'000. L'indemnité pour les prestations publicitaires des clubs de BCL lors des transmissions en direct est fixée à CHF 1'000'000.

Les primes de classement pour les clubs de RSL restent inchangées à CHF 3'000'000. Afin de promouvoir la professionnalisation au sein de la BCL, le comité de la SFL a fixé une «Indemnité en fonction des exigences techniques» d'un montant de CHF 500'000. Ainsi, et pour autant qu'il remplisse tous les critères requis, un club de BCL reçoit un maximum de CHF 50'000.

Pour les négociations à venir des nouveaux contrats TV et marketing, le comité dispose d'un montant de CHF 75'000.

Pour la saison 2015/16 et comme par le passé, un montant en espèces de CHF 100'000 sera attribué à chaque catégorie pour le trophée fair-play, ainsi qu'un montant de CHF 100'000 pour le trophée M-21 (promotion des jeunes joueurs), ce qui donne un total de CHF 400'000.

Une distribution d'un montant de CHF 183'000 à décider par le comité a été budgétée dans le compte d'exploitation ordinaire 2015/16 pour les clubs de SFL.

Il ressort du budget du compte d'exploitation extraordinaire 2015/16 que des subventions relatives au label de formation d'un montant de CHF 4750'000 sont prévues en faveur des clubs. Le montant est prévu pour les 13 partenaires du label. La généreuse contribution de la Société du Sport-Toto est budgétée à raison de CHF 2'800'000. Ce contrat court encore une année, ce qui permettra à la Ligue de continuer à soutenir la promotion des espoirs dans le même cadre que jusqu'alors. Le montant provenant du Fonds de formation et permettant de présenter un compte équilibré s'élève à CHF 2'172'000. Les recettes et les redistributions aux clubs provenant du Fonds de solidarité UEFA Champions League d'un montant de CHF 627'000 sont également comptabilisées sur ce compte. La position «Rétrocession des coûts d'arbitrage pour les M-21 des clubs de SFL» prévoit un montant de CHF 150'000 pour la prochaine période. Enfin, les autres positions du budget restent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

La situation financière de la SFL est très saine. Grâce aux contrats TV et marketing en cours, les recettes sont assurées pour les trois prochaines saisons. Afin de répondre à toutes les attentes, la SFL se doit d'élargir les offres dans son rôle de prestataire de services pour ses clubs, sans que les coûts augmentent de façon exagérée. L'objectif principal consiste encore et toujours à mettre la plus grande partie des recettes à la disposition des clubs afin que ceux-ci puissent continuer à s'imposer dans un environnement sportif et économique difficile. Les bases pour un avenir solide de la Swiss Football League ont été posées, et il s'agit désormais de répondre aux attentes des clubs, des partenaires contractuels et des spectateurs en rendant le produit encore plus attractif. Pour ce faire, la SFL a besoin du soutien de tous les responsables de clubs et bien entendu de celui des joueurs.

RAPPORT FINANCIER
Rapport de l'organe de révision

BÄTTIG  TREUHAND AG

**Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée générale de la**

**Swiss Football League
Berne**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Swiss Football League, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes pour l'exercice arrêté au 30 juin 2015.

Responsabilité du comité SFL

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au comité SFL. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30 juin 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

 Mitglied der Treuhand-Kammer
TREUHAND | SUISE Mitglied von TREUHAND|SUISSE
www.swissconsultants.ch Mitglied der swissconsultants.ch

Obergrundstrasse 17, 6002 Luzern
Telefon 041 228 25 25, Fax 041 228 25 28
www.baettig.ch, info@baettig.ch

BÄTTIG  TREUHAND AG

Rapports d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons, les comptes annuels à présent approuver.

Lucerne, le 30 septembre 2015

Bättig Treuhand AG


Fred Egli
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


André Wermelinger
Expert-réviseur agréé

Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes)

 Mitglied der Treuhand-Kammer
TREUHAND | SUISE Mitglied von TREUHAND|SUISSE
www.swissconsultants.ch Mitglied der swissconsultants.ch

Obergrundstrasse 17, 6002 Luzern
Telefon 041 228 25 25, Fax 041 228 25 28
www.baettig.ch, info@baettig.ch

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE
2014/15 avec budget 2015/16

	COMPTES 2013/14	BUDGET 2014/15	COMPTES 2014/15	BUDGET 2015/16
RECETTES	26'717'036	26'428'000	26'802'009	26'288'000
↓				
COTISATIONS	190'000	150'000	150'000	205'000
Cotisations des clubs	150'000	150'000	150'000	150'000
Rétrocessions sur la redevance ASF	40'000	0	0	55'000
Versement du Fonds de l'équipe nationale	0	0	0	0
EMOLUMENTS	381'950	110'000	239'950	0
Amendes	731'950	560'000	689'950	650'000
Report dans le Fonds de sécurité	-350'000	-450'000	-450'000	-650'000
RÉPARTITIONS	192'120	183'000	190'810	183'000
Taxes administratives	51'420	48'000	55'810	48'000
Indemnité Sport-Toto pour la compétition	135'000	135'000	135'000	135'000
Ristourne ASF	5'700	0	0	0
RECETTES DIVERSES	25'952'966	25'985'000	26'221'249	25'900'000
Recettes de titres	87'300	75'000	61'888	75'000
Droits d'auteur TV et marketing	24'000'000	24'000'000	24'000'000	24'000'000
Licences UEFA, contribution UEFA	307'645	300'000	300'147	260'000
Taxe de participation FC Vaduz/LFV	538'790	900'000	950'186	900'000
Autres recettes	604'468	290'000	525'286	290'000
Droits TV internationaux	414'763	420'000	383'742	375'000

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE
2014/15 avec budget 2015/16

	COMPTES 2013/14	BUDGET 2014/15	COMPTES 2014/15	BUDGET 2015/16
DÉPENSES	26'712'036	26'423'000	26'797'009	26'283'000
↓				
FRAIS DE PERSONNEL	1'824'548	1'875'000	1'980'708	2'120'000
Salaires	1'426'489	1'450'000	1'496'867	1'600'000
Travaux de tiers	14'130	20'000	15'600	40'000
Indemnités de frais	163'110	160'000	161'014	160'000
AVS, CCF + ACh	70'466	70'000	90'391	130'000
Assurances du personnel	20'779	30'000	15'140	30'000
Caisse de retraite	120'423	125'000	129'233	140'000
Formation	1'546	10'000	4'610	10'000
Frais divers du personnel	7'605	10'000	5'893	10'000
Réajustement des comptes des assurances sociales	0	0	61'960	0
FRAIS DE BUREAUX	133'631	120'000	150'058	140'000
Location, énergie, nettoyage	101'365	110'000	102'071	110'000
Installations pour les bureaux	32'266	10'000	47'987	30'000
FRAIS BANCAIRES ET CCP	53'439	53'000	53'174	54'500
Frais bancaires et CCP (y compris impôts à la source étr.)	312	1'000	408	1'000
Coûts mandat de gestion CS	53'127	52'000	52'766	53'500

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE
2014/15 avec budget 2015/16

	COMPTES 2013/14	BUDGET 2014/15	COMPTES 2014/15	BUDGET 2015/16
FRAIS DES COMMISSIONS, CONFÉRENCES/CONSEILS	805'237	845'000	778'012	865'000
Assemblée générale/Conférence des présidents	54'783	60'000	63'411	60'000
Comité	284'005	315'000	308'494	315'000
Commission de qualification	2'468	10'000	2'400	10'000
Commission de conciliation	1'250	10'000	4'300	10'000
Autorités disciplinaires	85'212	65'000	59'577	70'000
Commission des licences	44'735	50'000	56'078	50'000
Administration des licences	3'312	15'000	3'907	15'000
Fiduciaire pour les licences	129'390	130'000	127'287	130'000
Experts pour les licences	51'317	15'000	26'951	25'000
Autorité de recours pour les licences	23'005	10'000	7'837	10'000
Commission des mutations	-300	5'000	2'500	5'000
Tribunal de recours	8'878	15'000	-707	10'000
Conférences diverses	19'564	20'000	29'738	30'000
Etudes internes	19'981	20'000	10'000	20'000
EPFL Ligues européennes	41'894	55'000	47'444	55'000
Charges sociales pour les membres	35'743	50'000	28'795	50'000
TRAVAUX JURIDIQUES	69'362	90'000	43'985	70'000
Travaux juridiques	35'362	50'000	43'985	50'000
Frais de procédure/Frais de recours	34'000	40'000	0	20'000
ASSURANCES ET TAXES	62'863	115'000	111'510	110'000
Assurances choses et RC	61'309	60'000	60'907	60'000
Indemnités à la SUISA	13'925	15'000	13'925	15'000
Impôts	35'379	10'000	5'347	10'000
TVA, réduction de l'impôt préalable	-47'750	30'000	31'331	25'000

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE
2014/15 avec budget 2015/16

	COMPTES 2013/14	BUDGET 2014/15	COMPTES 2014/15	BUDGET 2015/16
BUREAU ET ADMINISTRATION	279'107	333'500	299'452	272'500
Matériel de bureau/Imprimés	67'607	50'000	69'304	50'000
Informatique	10'570	75'000	47'365	15'000
Rapport annuel	31'701	35'000	32'768	35'000
Ports, téléphone, télécopieur	32'961	30'000	27'619	30'000
Cotisations, littérature spécialisée	1'426	2'500	1'491	2'500
Comptabilité	60'000	66'000	70'200	80'000
Coûts conseils TVA	10'200	5'000	4'225	5'000
Révision des comptes	18'526	20'000	18'724	20'000
Traductions	42'829	45'000	26'945	30'000
Frais divers d'administration	3'287	5'000	811	5'000
CADEAUX ET REPRÉSENTATION	32'167	48'000	49'150	73'000
Cadeaux aux champions, distinctions	21'604	30'000	33'503	55'000
Articles souvenirs/Cadeaux	4'998	8'000	6'753	8'000
Autres distinctions	5'565	10'000	8'894	10'000
COÛTS ARBITRAGE	2'115'975	2'000'000	2'000'000	2'000'000
Forfait arbitrage ASF	2'115'975	2'000'000	2'000'000	2'000'000
DÉP. MARKETING, MÉDIAS, PR	1'954'496	2'260'500	2'034'942	2'045'000
Événements	224'485	230'000	223'373	190'000
Archives/Statistiques	447'244	485'300	502'283	708'000
TV-Production BCL	362'500	360'000	364'000	360'000
Branding (marque)	84'877	80'000	34'303	58'000
Hospitalité	76'646	160'000	115'501	160'000
Divers coûts de mise en vigueur	98'661	130'000	79'645	201'000
Coûts de gestion/Investissements pour les bandes RSL	375'023	400'000	283'909	0
Coûts de gestion/Investissements pour les bandes BCL	21'739	36'000	22'745	0
Communication/Internet	202'880	299'200	329'823	288'000
Subvention pour responsabilité sociale	60'441	80'000	79'360	80'000

→

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE
2014/15 avec budget 2015/16

	COMPTES 2013/14	BUDGET 2014/15	COMPTES 2014/15	BUDGET 2015/16
INDEMNITÉS DROITS D'AUTEURS, PAYEMENTS SOLIDARITÉ UEFA	17'381'398	17'400'000	17'376'451	17'475'000
Prime fixe RSL	7'000'000	7'000'000	7'000'000	7'000'000
Primes de classement RSL	3'000'000	3'000'000	2'998'148	3'000'000
Prime fixe BCL	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000
TV, négociations des contrats	0	0	0	75'000
Indemnité selon exigences techniques BCL	495'318	500'000	478'335	500'000
Indemnité d'après la valeur commerciale/ médiatique RSL	3'500'000	3'500'000	3'500'000	3'500'000
Indemnité pour prestations publicitaires matches TV BCL	986'080	1'000'000	999'968	1'000'000
Trophées fair-play / M-21 RSL	200'000	200'000	200'000	200'000
Trophées fair-play / M-21 BCL	200'000	200'000	200'000	200'000
DIVERS COÛTS DE GESTION COMPÉTITION	746'099	875'000	866'743	875'000
Elaboration des calendriers	21'000	25'000	21'000	25'000
Frais de compétition	3'522	10'000	0	10'000
Inspections des stades / CTJ	42'017	50'000	42'670	40'000
Renvois de matches / Inspections de terrain	19'252	40'000	57'099	50'000
Convention avec la Première Ligue	500'000	500'000	500'000	500'000
L'analyse du jeu	160'308	250'000	245'974	250'000
INDEMNITÉS EXTRAORDINAIRES AUX CLUBS	1'253'714	408'000	1'052'824	183'000
Indemnités selon décision du comité SFL	1'253'714	408'000	1'052'824	183'000
EXCÉDENT DES RECETTES	5'000	5'000	5'000	5'000

COMPTE D'EXPLOITATION EXTRAORDINAIRE
2014/15 avec budget 2015/16

	COMPTES 2013/14	BUDGET 2014/15	COMPTES 2014/15	BUDGET 2015/16
RECETTES	5'197'965	5'835'000	5'640'660	5'599'000
↓				
Indemnité de la Société du Sport-Toto	2'733'001	2'650'000	2'858'265	2'800'000
Indemnité du Fonds de formation	1'908'926	2'335'000	1'922'215	2'172'000
Solidarité UEFA Champions League	556'038	850'000	860'180	627'000
DÉPENSES	5'197'965	5'835'000	5'640'660	5'599'000
↓				
DÉPENSES POUR RSL + BCL	556'038	850'000	860'180	627'000
Solidarité UEFA Champions League	556'038	850'000	860'180	627'000
DÉPENSES POUR LES ESPOIRS M-21	220'522	235'000	221'163	222'000
Remboursement frais d'arbitres M-21	148'270	150'000	158'661	150'000
Frais de personnel	56'520	50'000	44'499	50'000
Séances et inspections Commission de formation	4'176	15'000	6'447	10'000
Projet «postformation / footuro»	0	10'000	0	0
Projet «préformation»	0	0	0	0
Moyens électronique pour le Label de formation	11'556	10'000	11'556	12'000
INDEMNITÉ LABEL DE FORMATION RSL + BCL	4'421'405	4'750'000	4'559'317	4'750'000
Projet «partenariats»	3'551'110	3'425'000	3'429'375	3'425'000
Footeco	870'295	1'325'000	1'129'942	1'325'000
EXCÉDENT DES RECETTES	0	0	0	0

FONDS DE FORMATION
2014/15 avec budget 2015/16

	COMPTES 2013/14	BUDGET 2014/15	COMPTES 2014/15	BUDGET 2015/16
RECETTES	1'804'587	1'975'000	2'095'237	1'863'500
↓				
Contribution de formation	1'208'562	1'000'000	1'082'250	1'000'000
Excédent du Fonds soutien terrains	68'007	50'000	82'897	50'000
Montant de solidarité UEFA Champions League	278'018	425'000	430'090	313'500
Versement du Fonds de l'équipe nationale	250'000	500'000	500'000	500'000
DÉPENSES	1'908'926	2'335'000	1'922'215	2'172'000
↓				
Contribution en faveur du compte d'exploitation extraordinaire	1'908'926	2'335'000	1'922'215	2'172'000
EXCÉDENT DÉPENSES/RECETTES	-104'339	-360'000	173'022	-308'500
SOLDE FONDS DE FORMATION 1.7.	2'605'497	2'501'158	2'501'158	2'674'180
SOLDE FONDS DE FORMATION 30.6.	2'501'158	2'141'158	2'674'180	2'365'680

FONDS DE L'ÉQUIPE NATIONALE
2014/15 avec budget 2015/16

	COMPTES 2013/14	BUDGET 2014/15	COMPTES 2014/15	BUDGET 2015/16
RECETTES	1'379'449	2'230'000	3'831'410	1'250'000
↓				
Quote-part au compte de l'EN de l'ASF	1'379'449	1'030'000	2'150'337	1'250'000
Quote-part au compte de l'EN de l'ASF concernant CM 2014	0	1'200'000	1'681'073	0
DÉPENSES	1'431'389	1'740'000	3'374'816	1'240'000
↓				
Versements aux clubs fournisseurs	181'389	240'000	74'816	240'000
Transfert au Fonds de formation	250'000	500'000	500'000	500'000
Utilisation excédent selon décision du comité SFL	1'000'000	1'000'000	2'800'000	500'000
EXCÉDENT DÉPENSES/RECETTES	-51'940	490'000	456'594	10'000
SOLDE FONDS DE L'EN 1.7.	2'099'197	2'047'257	2'047'257	2'503'851
SOLDE FONDS DE L'EN 30.6.	2'047'257	2'537'257	2'503'851	2'513'851

FONDS II: SOUTIEN TERRAINS
2014/15 avec budget 2015/16

	COMPTES 2013/14	BUDGET 2014/15	COMPTES 2014/15	BUDGET 2015/16
RECETTES	100'000	100'000	100'000	100'000
↓				
Contributions de la Société du Sport-Toto	100'000	100'000	100'000	100'000
Recettes des capitaux	0	0	0	0
DÉPENSES	100'000	100'000	100'000	100'000
↓				
Indemn. pour remise en état des terrains	31'993	50'000	17'103	50'000
Versement dans le Fonds de formation	68'007	50'000	82'897	50'000
EXCÉDENT DÉPENSES/RECETTES	0	0	0	0
SOLDE FONDS II 1.7.	150'000	150'000	150'000	150'000
SOLDE FONDS II 30.6.	150'000	150'000	150'000	150'000

FONDS III: SÉCURITÉ
2014/15 avec budget 2015/16

	COMPTES 2013/14	BUDGET 2014/15	COMPTES 2014/15	BUDGET 2015/16
RECETTES	350'000	450'000	450'000	650'000
↓				
Part des amendes du compte d'exploitation ordinaire	350'000	450'000	450'000	650'000
DÉPENSES	280'640	450'000	429'074	660'000
↓				
Diverses dépenses pour la sécurité et les supporters	178'684	230'000	298'081	530'000
Inspections de sécurité	101'956	120'000	130'993	130'000
Campagne de prévention	0	100'000	0	0
EXCÉDENT DÉPENSES/RECETTES	69'360	0	20'926	-10'000
SOLDE FONDS III 1.7.	187'105	256'465	256'465	277'391
SOLDE FONDS III 30.6.	256'465	256'465	277'391	267'391

BILAN

	30.06.2015		ANNÉE PRÉCÉDENTE	
	ACTIFS	PASSIFS	ACTIFS	PASSIFS
ACTIFS ↓				
Caisse	3'100,00		800,00	
Compte de chèques postaux	123'717,59		98'293,46	
Banques	8'586'185,00		5'441'751,43	
Compte courante à l'ASF	voir passifs		voir passifs	
Débiteurs	7'136'074,00		4'270'485,70	
Autres créances à court terme	44'794,24		399'209,16	
Avoir clubs SFL	5'450,22		12'508,50	
Actifs transitoires	171'677,90		71'515,20	
ACTIF MOBILISÉ	16'070'998,95		10'294'563,45	
Mobilier secrétariat	1,00		1,00	
Bandes tournantes	1,00		1,00	
Titres	4'087'460,92		4'155'927,92	
ACTIF IMMOBILISÉ	4'087'462,92		4'155'929,92	
TOTAL ACTIFS	20'158'461,87		14'450'493,37	

BILAN

	30.06.2015		ANNÉE PRÉCÉDENTE	
	ACTIFS	PASSIFS	ACTIFS	PASSIFS
PASSIFS ↓				
Créanciers		531'313,11		288'951,97
Compte courant à l'ASF		877'032,60		76'032,90
Avoir des clubs SFL		79'960,49		923'647,11
Fonds de l'équipe nationale		2'503'851,37		2'047'256,67
Fonds de formation		2'674'180,35		2'501'158,00
Passifs transitoires		12'455'356,48		7'602'605,08
Correction de valeur sur titres		0,00		0,00
Fonds capital II: Soutien terrains		150'000,00		150'000,00
Fonds capital III: Sécurité		277'390,92		256'465,09
PASSIFS		19'549'085,32		13'846'116,82
Capital		609'376,55		604'376,55
TOTAL PASSIFS		20'158'461,87		14'450'493,37

ANNEXE ↓		
SWISS FOOTBALL LEAGUE		
Indications obligatoires prévues par la loi selon le CO art. 663b	30.06.2015	ANNÉE PRÉCÉDENTE
	CHF	CHF
ASSURANCE		
Valeur de l'assurance incendie pour le matériel	470'000	470'000
Valeur de l'assurance incendie pour les bandes tournantes	2'295'000	2'295'000
ENGAGEMENT DE LEASING NE FIGURANT PAS AU BILAN		
Acomptes de leasing dus jusqu'à la fin du contrat	9'905	24'763
ENGAGEMENT VIS-À-VIS DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE	–	59'300
LIBÉRATION NET DE RÉSERVES OCCULTES	–	–

ÉVALUATION DES RISQUES

Le comité a procédé à une évaluation des risques et a pris les mesures nécessaires pour garantir que le risque d'un défaut matériel dans les comptes annuels soit minimal.

Il n'y a pas d'autres indications obligatoires découlant du CO art. 663b.

RAIFFEISEN SUPER LEAGUE



BRACK.CH CHALLENGE LEAGUE



SPONSORS

La Swiss Football League remercie son sponsor principal Raiffeisen, son sponsor titre Brack.ch, ainsi que ses sponsors Allianz, Mitsubishi, Sporttip, Swisscom et Manor pour leur soutien indéfectible et une collaboration fructueuse en 2014/15. C'est aussi grâce à eux que le football des clubs s'avère bien vivant et attrayant dans notre pays.

SPONSOR PRINCIPAL



SPONSOR TITRE



SPONSORS



LIVE-BROADCASTER



PARTENAIRES



COUP DE SIFFLET FINAL Impressum

Ce rapport annuel existe aussi en langue allemande. La version allemande est déterminante.

ÉDITEUR

Swiss Football League
Maison du football suisse
Worbstrasse 48
3074 Muri b. Bern
Téléphone 031 950 83 00
info@sfl.ch
www.sfl.ch

RÉDACTION

Swiss Football League

TEXTES/INTERVIEWS

Nik Schwab, Zürich
Philippe Guggisberg, SFL

DESIGN/RÉALISATION

Hej, Zürich

ILLUSTRATION

Kornel Stadler, Bern

LITHOGRAPHIE

Roger Bahcic, Zürich/Cernobbio

IMPRESSION

Ast & Fischer AG,
Wabern

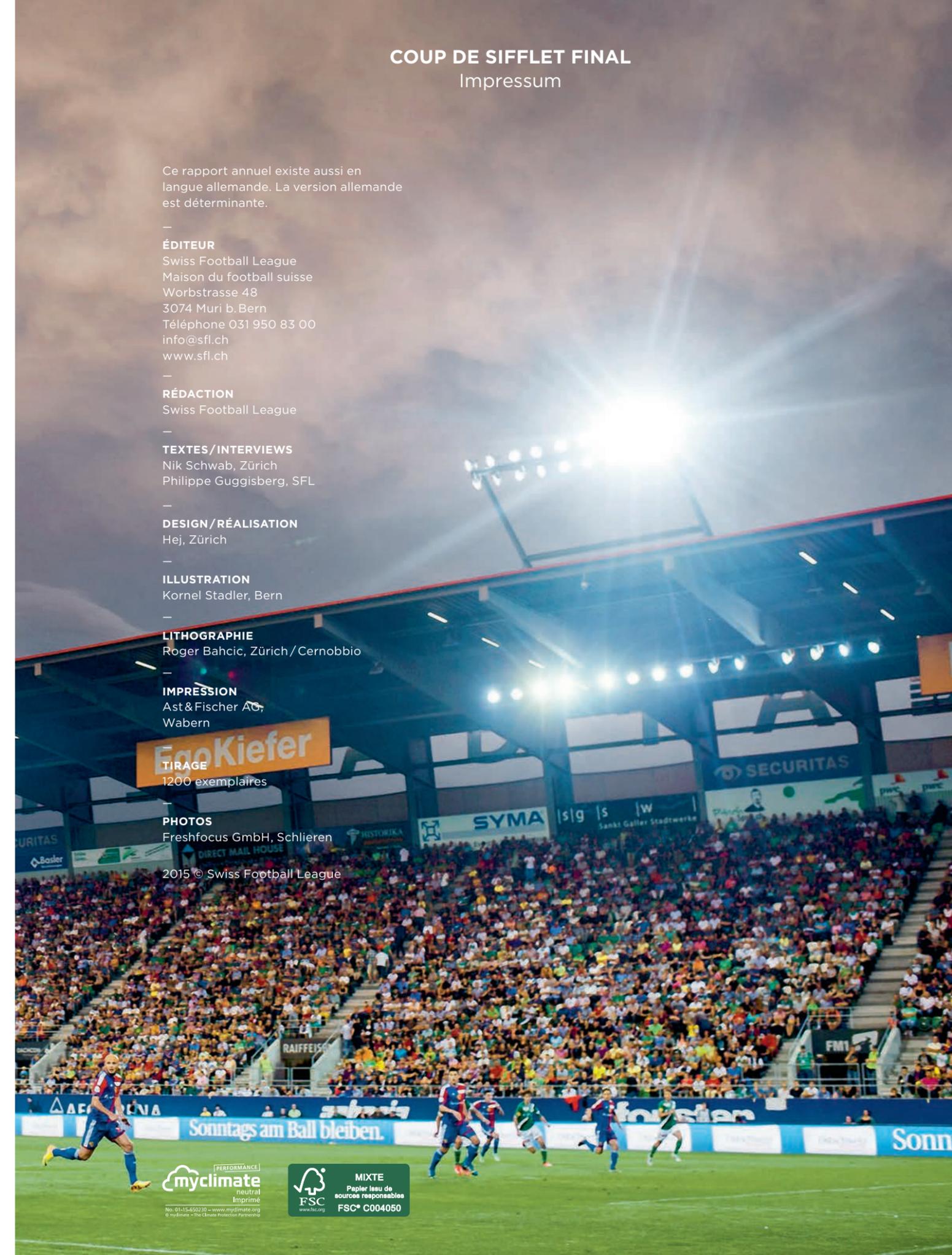
TIRAGE

1200 exemplaires

PHOTOS

Freshfocus GmbH, Schlieren

2015 © Swiss Football League



SFL.CH



SWISS FOOTBALL LEAGUE
P.O. Box | 3000 Bern 15
T +41 31 950 83 00
F +41 31 950 83 83
info@sfl.ch